



Depuis un an, nous vivons avec le Covid-19, depuis un an la vie est rythmée par ce virus. Malgré ce contexte, la municipalité est au travail et est pleine de dynamisme.

Espérant voir les vies économique, associative et familiale retrouver leur place dans notre société.

Nous aurions aimé pouvoir vous rencontrer à l'occasion des événements festifs organisés par les associations et la commune, notamment lors du repas de nos aînés et de la cérémonie des vœux.

Dernièrement, deux des élus de la majorité ont fait le choix de quitter notre équipe et de laisser leurs fonctions. Des dissensions dans la mise en œuvre de la gouvernance ont été mises en avant, tant par madame Nadeau-Ruaud que par madame Froger-Collet, pour nous signifier leurs deux retraits.

Le partage des responsabilités entre la mairie de Saint-Jacut-de-la-Mer et Dinan Agglo, originalité initiale de notre programme, est maintenu. La commune sera représentée par Gérard Moleins et Malo Dufresne assurera la suppléance. Saluons l'arrivée de madame Barbara Boubaya au poste de secrétaire générale de la mairie, en remplacement de monsieur Nicolas Hamon, et bienvenue à madame Cécile Quiblier au poste de comptable.

Nous accueillons deux nouveaux gérants pour notre camping : madame Virginie Ferré et monsieur Jérôme Ferré.

Messieurs Patrice Baron, Anthony Le Bras, Ronan Lebras, Sylvain Moy ont intégré l'équipe des services techniques suite au départ en retraite de messieurs Yvan Dutemple, Joel Loncle, Pierre Rault et Fabrice Druelle, à qui nous souhaitons une bonne retraite.

2021 sera l'année des études :

- Lancement d'une réflexion sur la réalisation de **logements locatifs** situés à l'emplacement de la caserne des pompiers qui doit déménager courant avril à Beausais-sur-Mer. Travail en concertation avec l'EPF (Établissement Public Foncier), Dinan Agglo et les organismes logeurs.
- Étude en cours pour la réalisation d'un **plan de circulation** et de **stationnement** sur l'ensemble de la commune ; pour cela nous sommes accompagnés par l'ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités).
- Étude de faisabilité pour la réalisation de **pistes cyclables** sur le périmètre de la commune ; nous sommes accompagnés par le bureau d'étude Servicad.
- Étude en cours sur le potentiel **photovoltaïque** de la **toiture de la salle des fêtes** ; cette étude est financée par Dinan Agglo. Si ce projet doit aboutir, un financement participatif sera peut-être proposé à la population.
- Nous envisageons une étude pour réaliser un **réseau de chaleur** desservant la mairie, l'école, les nouveaux logements, la salle des fêtes et le bâtiment de la poste. L'objectif est d'améliorer la performance énergétique de nos bâtiments.
- Le **boulevard du Rougeret**, voie structurante de la commune, sera réhabilité en totalité avec piste cyclable, cheminement piéton, places de stationnement et espaces verts après diagnostic et réfection des réseaux.

2021, c'est aussi l'année des premières réalisations :

- Réfection d'une partie de la **colonne d'eau** boulevard du Rougeret en septembre 2021.
- Un cheminement et une **sécurisation** de l'entrée de notre village, rue de Dinan.
- Le **réaménagement du chemin du Petit Tram** avec création d'un réseau d'eaux pluviales et amélioration des circulations douces.
- La mise en place d'**attaches** pour **vélos**.
- Des **bancs** supplémentaires.
- Travaux d'amélioration des voiries.

2021, de nouveaux matériels pour les services techniques :

- L'achat d'une **balayeuse** afin de dégager du temps aux personnels et ainsi valoriser leurs compétences.
- L'achat d'un **broyeur de végétaux** pour supprimer les rotations à la déchetterie et produire de la plaquette pour l'entretien des chemins du littoral avec distribution gratuite aux particuliers qui le souhaitent.

Pour la saison estivale, **la place Landouar sera piétonne** du 1^{er} juin au 15 septembre.

Dans la **Grande Rue**, la **zone bleue** sera élargie et effective pendant les mois de juillet et août permettant des animations et une exposition de plein air.

En partenariat avec les associations, un programme d'animations a été établi en espérant que les conditions sanitaires permettent leur mise en œuvre. Nous remercions tous les bénévoles pour leurs contributions au dynamisme de notre commune.

Nous espérons pouvoir inaugurer la maison du pêcheur pour faire de cet établissement et son sentier d'interprétations, un élément phare du développement culturel de notre presqu'île.

L'installation de deux ateliers de créations, rue du Châtelet, va permettre de redynamiser notre centre-bourg et cela s'inscrit dans la volonté de la municipalité de tout mettre en œuvre pour accueillir de nouveaux projets.

Nous envisageons une réunion-débat sur le projet d'aménagement de la zone de loisirs ; **les jeunes** seront sollicités. Permettez-moi, au nom de tout le conseil municipal, de vous souhaiter un bon printemps en attendant de retrouver rapidement une vie normale.

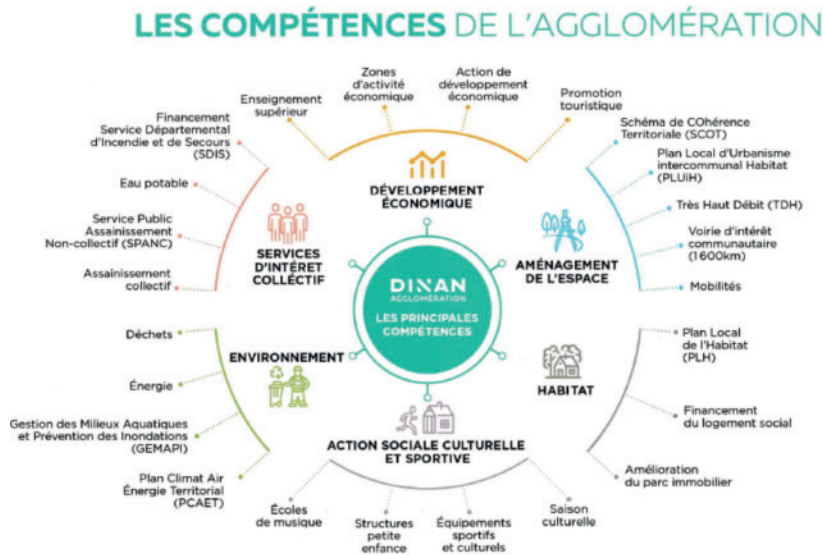


Jean-Luc
PITHOIS,
maire

Brèves de Dinan Agglomération :

Suite au départ acté de madame Martine Nadeau-Rnaud, le président de Dinan Agglo a enregistré, par lettre du 18 février 2021, les propositions de remplacement faites par la municipalité : Gérard Moleins, titulaire et Malo Dufresne, suppléant.

Petit rappel des compétences de Dinan agglo



A ce jour, le représentant de Saint-Jacut-de-la-mer siège dans les commissions suivantes :

- Commission d'aménagement du territoire,
- Comité de pilotage du plan vélo communautaire,
- Commission du développement du territoire,
- Groupe de travail « stratégie touristique »,
- Commission locale d'évaluation des charges transférées de Dinan Agglomération.

Quelques actions ou commissions de Dinan Agglo :

• Le volet liaisons douces et pistes cyclables :

L'usage du vélo est une réflexion portée par Dinan Agglo à travers le comité de pilotage du Plan Vélo Communautaire. Un état des lieux de l'existant en pistes cyclables et liaisons a été établi. La deuxième phase de ce travail porte sur l'élaboration du maillage des liaisons communautaires avec deux axes visant à confirmer la création d'un réseau cyclable : l'un à vocation utilitaire (transport en lien avec le travail, l'école, la vie au quotidien) sur certains sites du territoire de l'Agglo, l'autre touristique. Nous vous informerons des détails de ces projets au fur et à mesure de la réflexion du comité de pilotage du Plan Vélo Communautaire.

• La commission Aménagement du Territoire et l'étude des modifications du PLUiH :

La municipalité a questionné la commission pour solliciter une modification de la réglementation concernant la zone du centre bourg (UAp). Elle souhaite renforcer le caractère patrimonial de son cœur de bourg, protéger les « rangées », et envisager un classement de petite cité de caractère. Sujet important ; la protection des cônes de vues sur le village par une maîtrise de la hauteur des constructions notamment dans la zone UCa.

Sans préjuger à ce jour de la faisabilité de ces modifications dans les documents du PLUiH, le service d'instruction d'urbanisme et la commune vont travailler ensemble à la rédaction d'un article pour un zonage spécifique.

Ces travaux ne seront pris en compte qu'après validation du conseil communautaire en fin d'année.

• La restauration scolaire :

Dans le cadre de la loi EGAlim¹ effective au 1^{er} janvier 2022, (50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques...) l'Agglo de Dinan accompagne l'évolution des pratiques alimentaires dans la restauration scolaire afin d'atteindre les objectifs de la loi, en lançant une consultation auprès des maires afin de mesurer le niveau d'engagements des communes, dans ces transformations. Nous répondrons pour le 1^{er} mai 2021 à cette enquête dans le cadre de la commission repas, remise en place depuis notre arrivée en mairie.



Gérard MOLEINS

sommaire

- 02 ► Mot de monsieur le maire
- 03 ► Informations intercommunales
- 04 ► Les conseils municipaux
- 17 ► Expression des élus
- 18 ► Travaux
- 20 ► Informations communales
- 24 ► Notre école
- 26 ► Vie associative
- 32 ► Culture
- 34 ► Environnement
- 36 ► Informations diverses
- 40 ► Mémo



Le Jaguen

- Tirage : 900 exemplaires
- Imprimé sur papier recyclé
- Directeur de la publication : Jean-Luc Pithois, maire
- Responsable de la publication : Marie-Laure Dauly, conseillère municipale déléguée
- Coordination : Lydie Allain, secrétaire
- Conception, maquette et traitement photo : Alain Junguené
- Crédits photos : Gwenn Bouédec, Anne-Sophie Beaupied, Pauline Chaux, Marie-Laure Dauly, Gilbert Carré, Myriam Carret, Jean-Michel Bertho, Anne Cardon, Matthieu Dugenet, Chloé Berteaux
- Impression : Impri'Média
Impasse de la Rabine Verte
22100 Saint-Samson-sur-Rance

¹ Pour en savoir plus : Agriculture.gouv.fr/egalim-tout-savoir-sur-la-loi-agriculture-et-alimentation.



Jean-Luc Pithois
Maire



Gérard Moleins
Adjoint



Malo Dufresne
Adjoint



Brigitte Thomas
Adjointe



Jean-Pierre Coco
Conseiller



Marie-Laure Dauly
Conseillère



Mariannick Mouton
Conseillère



Rosyelyne Goupy
Conseillère



Bertrand Meheut
Conseiller



Marc Meheut
Conseiller



Auriane Jardin
Conseillère



Jacques Perrigault
Conseiller



Wilfrid Serizay
Conseiller

Texte intégral de chaque séance disponible en mairie et sur le site mairie-saintjacutdelamer.com

Séance du 6 OCTOBRE 2020

FORMATION DES ÉLUS MUNICIPAUX ET FIXATION DES CRÉDITS AFFECTÉS

Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation. Il est proposé d'allouer d'ici le 30 juin 2021 une enveloppe budgétaire d'un montant de 4 500 € qui sera réparti sur les budgets 2020 et 2021.

✓ Approbation à l'unanimité

DÉSIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE DINAN AGGLOMÉRATION

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **l'unanimité**, **DÉSIGNE** les conseillers municipaux suivants comme membres de ladite commission :

- Conseiller titulaire : NADEAU Martine
- Conseiller suppléant : MOLEINS Gérard

PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION DE DEUX POSTES PERMANENTS AU CAMPING MUNICIPAL OCCUPÉS PAR DES AGENTS CONTRACTUELS

Il convient de créer à compter du 1^{er} janvier 2021 deux emplois permanents de gestionnaire et cogestionnaire du camping dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet. Ces deux emplois seront occupés par deux agents contractuels pour une durée d'un an.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de créer deux emplois au grade d'adjoint technique à 35h/semaine. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

✓ Approbation à l'unanimité

REVERSEMENT AUX ATELIERS DU PLESSIX-MADEUC D'UNE SUBVENTION VERSÉE PAR LE DEPARTEMENT À LA COMMUNE AU TITRE DE L'APPEL A PROJET « CULTURES COMMUNE EN CÔTES-D'ARMOR »

Pour soutenir et relancer les projets culturels, le département des Côtes-d'Armor a lancé un appel à projet « culture commune en Côtes-d'Armor ».

Ce type de projet, porté et réalisé en totalité par des artistes devait passer par la commune, qui devait valider le projet et demander la subvention en son nom puis la reverser aux porteurs du projet. Les Ateliers du Plessix-Madeuc, résidence d'artistes basée à Saint-Jacut-de-la-Mer, a présenté à la commune un projet qui consistait à réaliser trois balades artistiques fin août sur le GR 34. La commune a ainsi demandé en son nom et pour ce projet une subvention de 2 000 € au département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, AUTORISE** Monsieur le Maire à reverser la somme de 2 000 € aux Ateliers du Plessix-Madeuc.

PRINCIPE D'ACHAT D'UNE BALAYEUSE

Le département des Côtes-d'Armor apporte son soutien aux communes en lançant un plan de relance pour accompagner les projets pouvant être mis en œuvre en 2020 et 2021, afin de relancer et soutenir l'activité économique de notre département. Il accorde des subventions d'investissement suivant l'ampleur du projet soit 80 % pour les opérations inférieures à 50 000 € HT ou 50 % pour les opérations comprises entre 50 000 et 100 000 € HT.

La commune envisage d'acquérir une balayeuse pour les services techniques dont le coût avoisinerait les 50 000 € HT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 12 voix pour et 2 abstentions (GOUPY Roselyne, JARDIN Auriane), ACTE** le principe d'achat d'une balayeuse dont le coût avoisinerait les 50 000,00 € HT et **AUTORISE** le maire à demander une subvention au département au titre du plan de relance.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Dinan Agglomération

- Madame NADEAU Martine a présenté les enjeux, chantiers et fonctionnement des commissions de Dinan Agglomération. Les compétences de l'EPCI sont les suivantes :
- le développement économique (ZAE, action de développement, tourisme, enseignement supérieur)
- la gestion de services d'intérêt collectif et l'environnement (gestion de l'eau et de l'assainissement traitement des déchets, énergie, GEMAPI, PCAET)
- l'aménagement de l'espace (SCOT, PLUIH, TDH, voirie d'intérêt communautaire, mobilités)
- l'habitat (PLH, financement logement social, amélioration parc immobilier)
- l'action sociale culturelle et sportive (écoles de musique, structures petite enfance, équipements sportifs et culturels, saison culturelle)

Sur l'ensemble des budgets, le CA 2019 montre un montant de 20 millions d'investissement, un endettement faible. Il se dégage une capacité d'autofinancement net de 11 millions d'euros tous budgets consolidés. Les investissements les plus importants ont été pour la diffusion du très haut débit (1,875 millions d'euros), les routes (2,104 millions d'euros), les déchets (1,295 millions d'euros).

Participation des élus de Saint-Jacut-de-la-Mer aux commissions

- Commission de développement du territoire :
NADEAU Martine
- Commission de l'aménagement du territoire :
MOLEINS Gérard

Par ailleurs, ont été retenus pour représenter l'agglomération :

- Office de tourisme intercommunal Dinan Cap Fréhel : NADEAU Martine
- Syndicat mixte de portage du SAGE : NADEAU Martine
- CLECT : NADEAU Martine, titulaire et MOLEINS Gérard, suppléant.
- CUP : NADEAU Martine, suppléante
- Conférence intercommunale du logement : PITHOIS Jean-Luc

Membres de la CCID

Par délibération n°36-2020 en date du 24/07/2020, le Conseil Municipal a établi une liste de 12 contribuables titulaires et 12 contribuables suppléants susceptibles de siéger à la CCID (Commission communale des impôts directs).

Après examen de la liste, le Directeur départemental des finances publiques des Côtes d'Armor a désigné les membres suivants :

- **COMMISSAIRES TITULAIRES**
Mme NADEAU Martine
M. DUFRESNE Malo
M. MOLEINS Gérard
Mme HUVE Brigitte
M. CALMAY Jean-Claude
Mme GUIDAL Josiane
- **COMMISSAIRES SUPPLEANTS**
Mme THOMAS Brigitte
M. SERIZAY Wilfrid
Mme GOUPY Roselyne
M. NALPAS Gérard
Mme GUGUEN Marie-France
M. BERTEAUX Grégory





ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE DE PRÉFIGURATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA VALLÉE DE LA RANCE-CÔTE D'EMERAUDE

Depuis mars 2008 et le lancement par Cœur-Emeraude d'une étude d'opportunité pour la création d'un Parc naturel régional (PNR) sur la vallée de la Rance-Côte d'Emeraude, les élus et acteurs du territoire, avec l'appui de la Région et des Départements d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor, se sont engagés dans une démarche de création d'un Parc Naturel Régional.

Sous l'impulsion de Cœur Emeraude et avec l'accord des partenaires, le projet a fait l'objet à la fois d'une extension du périmètre d'étude à 74 communes par décision du Conseil régional en 2017 et d'un avis complémentaire du Ministère de la Transition écologique et solidaire en décembre 2018. Cet avis apportait plusieurs recommandations quant au contenu et à la poursuite du projet, notamment sur la nécessaire mobilisation des collectivités appelées à y contribuer, garantissant ainsi l'ambition du projet et sa portée opérationnelle par des engagements formalisés.

Un Syndicat mixte de préfiguration du PNR Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude sera prochainement constitué pour prendre le relais de l'Association Cœur Emeraude pour les seules missions afférentes à la création du PNR, afin d'affiner et finaliser le projet avec l'ensemble des acteurs concernés, piloter et suivre toute la procédure de création du projet de Parc jusqu'à sa labellisation. L'association Cœur Emeraude poursuivra les actions opérationnelles de terrain (Biodiversité, nature en ville, plantes invasives, eau, patrimoine bâti, actions maritimes et littorales, actions d'éducation...) et les actions de promotion du Parc auprès du grand-public et partenaires (réseau des ambassadeurs, réseau des Entrepreneurs, Conférences publiques...).

Sont invités à devenir membres de ce Syndicat mixte ouvert, la Région Bretagne, les Départements des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine, les 4 EPCI (Dinan Agglomération, Saint-Malo agglomération, Communauté de Communes Côte d'Emeraude et la Communauté de communes Bretagne Romantique) et les 74 communes incluses dans le périmètre d'étude.

✓ Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de statuts du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude et après en avoir délibéré, **par 14 voix pour et 1 abstention (SERIZAY Wilfrid), APPROUVE** le projet de statuts du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude, joint à la présente délibération ; **DÉCIDE** d'adhérer au Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude.

CONVENTION DE GESTION DE SERVICES POUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE GEMAPI AVEC DINAN AGGLOMERATION SUR LA DIGUE AUX MOINES

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Dinan Agglomération a la compétence de « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations » (GEMAPI). Elle consiste à gérer les ouvrages de protection contre les inondations et la submersion marine.

Pour cela, Dinan Agglomération doit définir et autoriser ses systèmes d'endiguement sur la base d'études de danger révisées. Cette autorisation environnementale doit s'appuyer sur la réalisation de diagnostics complémentaires permettant de justifier, entre autres, le niveau de protection et la zone protégée par l'ouvrage. Dinan Agglomération a retenu le cabinet ANTEA pour l'étude d'autorisation environnemental des digues de classe B notamment celle de la Digue aux Moines située sur la commune.

Dans l'attente des éléments de cette étude, il apparaît nécessaire d'assurer pour cette période transitoire, la continuité du service public, vis-à-vis de la gestion de la Digue aux Moines. En la circonstance, seule la commune est en mesure de garantir cette continuité. C'est pourquoi, un projet de convention de gestion a été établi de commun accord entre la commune et Dinan Agglomération afin de préciser les conditions dans lesquelles la commune assurera, à titre transitoire, la gestion courante de la Digue aux Moines, relevant de la compétence « GEMAPI ».

✓ Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention susmentionné et après en avoir délibéré, **à l'unanimité APPROUVE** le projet de convention de gestion de services établi entre la commune et Dinan Agglomération pour l'exercice de la compétence GEMAPI sur la Digue aux Moines, joint à la présente délibération.

MISE A JOUR DU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE

Depuis les premières lois de décentralisation de 1982 et 1983, le Département a en charge le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Dans le cadre du Schéma départemental de la randonnée adopté par le Conseil départemental le 29 janvier 2019 une actualisation des itinéraires existants a été réalisée.

Madame FROGER-COLLET, conseillère déléguée, soumet au conseil municipal le courrier du Président du Conseil départemental lui demandant d'émettre un avis sur la mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et de délibérer sur l'inscription à ce plan des chemins concernés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, ÉMET** un avis favorable à l'inscription au PDIPR des itinéraires de randonnées figurant au plan annexé (itinéraires à inscrire) ; **APPROUVE** l'inscription au PDIPR des chemins concernés et tout particulièrement des chemins ruraux de la commune figurant au plan annexé (chemins ruraux à inscrire) et y autorise le passage du public ; **S'ENGAGE** à :

- Garantir le passage du public sur lesdits chemins ruraux ;
- Ne pas aliéner les chemins ruraux inscrits au PDIPR ;
- Proposer un itinéraire de substitution en cas d'interruption de la continuité d'un parcours de randonnée ;
- Informer le Conseil départemental de toute modification concernant les itinéraires inscrits.

SUPPRESSION DES RÉGIES DE RECETTES POUR LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE ET LE RESTAURANT SCOLAIRE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2021

Jusqu'à présent, les familles pouvaient acquitter le règlement des factures de cantine et de garderie par chèque ou numéraire par le biais d'une régie de recettes auprès des services de la mairie. Pour une meilleure rationalisation et sécurisation des fonds, la trésorerie nous demande aujourd'hui de regrouper les régies ou en supprimer. Madame NADEAU-RUAUD propose au conseil municipal de supprimer ces régies de recettes et de proposer une facturation automatisée avec des nouveaux modes de paiement à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- Le prélèvement automatique sur compte bancaire,
- Le paiement en ligne par carte bancaire ou prélèvement ponctuel,
- Le règlement par chèque ou espèces directement auprès du Trésor Public.

✓ Approbation à l'unanimité

CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE PAYFIP

Les collectivités peuvent proposer aux usagers le paiement en ligne via le dispositif dénommé PayFIP fourni par la direction générale des finances publiques (DGFIP). Ce service de paiement par internet permet aux usagers de payer les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire et pris en charge par le comptable public. PayFIP permet également le paiement des factures des produits locaux émises par les régies. PayFIP offre à l'utilisateur le choix entre un paiement par carte bancaire ou un paiement par prélèvement ponctuel.

Ce dispositif sera mis en œuvre à partir du portail <http://www.tipi.budget.gouv.fr> et intégrera un serveur de télépaiement par carte bancaire. Ceci est sans frais pour la collectivité.

L'adhésion au service PayFIP se fera au moyen d'une convention entre la DGFIP et la commune.

✓ Approbation à l'unanimité

CESSION DES PARCELLES CADASTRÉES AI 244 ET AI 246 SITUÉES AU BOULEVARD DES DUNES - RÉGULARISATION

Par délibération n°14-2018 en date du 22 février 2018, le conseil municipal approuvait la cession des parcelles AI 244 et AI 246 d'une superficie de 38 m² pour un montant de 760,00 € (20€ le m²) auprès de Monsieur et Madame ALLAIN.

La signature de l'acte n'a pas pu aboutir car la délibération autorisait l'ancienne maire, Madame EMBERSON, a signé l'acte notarié. Afin de régulariser la situation, Monsieur le Maire, propose au conseil municipal, d'approuver de nouveau la vente dans les mêmes conditions fixées dans la délibération n°14-2018 et de l'autoriser à signer l'acte notarié.

✓ Approbation à l'unanimité

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AC 1266 SITUÉE RUE DES HAAS - REGULARISATION

Par délibération n°17-2017 en date du 15 mars 2017, le conseil municipal approuvait l'acquisition de la parcelle cadastrée AC 1155 à titre gratuit par la commune auprès de Monsieur et Madame CARRET.

La signature de l'acte n'a pas pu aboutir car la délibération autorisait l'ancienne maire, Madame EMBERSON, a signé l'acte notarié.

Afin de régulariser la situation, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver de nouveau l'acquisition de cette parcelle nouvellement cadastrée AC 1266 d'une superficie de 9 m² dans les mêmes conditions fixées dans la délibération n°17-2017 et de l'autoriser à signer l'acte notarié.

✓ Approbation à l'unanimité

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AI 251 SITUÉE AU 6 BIS BOULEVARD DES DUNES - REGULARISATION

Par délibération n° 8-2020 en date du 27 février 2020, le conseil municipal approuvait l'acquisition de la moitié de la parcelle AI 1 d'une superficie de 47 m² pour un montant de 141 € (3 € le m²) située 6 Bis Boulevard des Dunes par la commune auprès de Monsieur et Madame MOREL.

La signature de l'acte n'a pas pu aboutir car la délibération autorisait l'ancienne maire, Madame EMBERSON, a signé l'acte notarié.

Afin de régulariser la situation, Monsieur le Maire, propose au conseil municipal d'approuver de nouveau l'acquisition de cette parcelle nouvellement cadastrée AI 251 d'une superficie de 47 m², dans les mêmes conditions fixées dans la délibération n°8-2020 et de l'autoriser à signer l'acte notarié.

✓ Approbation à l'unanimité

VIE ASSOCIATIVE - DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL RÉFÉRENT AU SEIN DU BUREAU DE L'ASSOCIATION VILLAGE-RIVAGES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que conformément aux statuts de l'association Village-Rivages, un membre du conseil municipal doit être désigné au bureau sans pouvoir être Président.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner Monsieur Jean-Pierre COCO à siéger au sein du bureau de l'association Village-Rivages.

✓ 14 voix pour et 1 abstention (GOUPY Roselyne)

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Une consultation auprès de cabinets pour une étude de faisabilité pour la réalisation de deux liaisons cyclables est en cours. La date limite de réception des offres est le mardi 1^{er} décembre 2020. Madame NADEAU-RUAUD a présenté une synthèse du Débat d'Orientations Budgétaires présenté lors du dernier conseil communautaire de Dinan Agglomération.

Séance du **17 DÉCEMBRE 2020****TARIFS COMMUNAUX 2021**

Les tarifs présentés ci-dessous ont été validés par les membres des différentes commissions.

AIRE CAMPING-CAR TTC

	DU 01/04 AU 31/05	DU 01/06 AU 30/06	DU 01/07 AU 31/08	DU 01/09 AU 30/09	DU 01/10 AU 31/03
Forfait 24 heures	6,00 €	7,50 €	9,00 €	7,50 €	5,00 €

TARIFS CAMPING TTC

Emplacement nu / Prix par nuitée :	Du 01/04 au 31/05	Du 01/06 au 30/06 et du 01/09 au 30/09	Du 01/07 au 31/08
Forfait 1 personne (1 personne + 1 emplacement + 1 véhicule)	7,00 €	10,00 €	10,75 €
Forfait 2 personnes (2 personnes + 1 emplacement + 1 véhicule)	11,00 €	14,00 €	15,75 €
Personne supplémentaire	4,00 €	4,50 €	5,00 €
Enfant de moins de 7 ans	2,05 €	2,30 €	2,55 €
Chien	2,50 €	2,80 €	3,10 €
Electricité 4 ampères	2,60 €	2,95 €	3,25 €
Electricité 8 ampères	5,20 €	5,85 €	6,45 €
Garage mort	2,45 €	2,45 €	15,75 €
Remises : (sur présentation d'un justificatif)			
Colonies de vacances associatives et groupes scolaires extérieurs à la commune	-10%		
Personne en situation de handicap dont le taux d'incapacité est de 50 % ou plus (sur présentation d'une carte)	-10%		
Mutilés et invalides de guerre (sur présentation d'une carte)	-10%		
Titulaires du RSA (sur présentation d'un justificatif)	-20%		
Centres de loisirs communaux ou intercommunaux hors commune	-20%		
Saisonniers sur la commune	-50%		
Location d'emplacement « Mobil-Home » :			
Forfait annuel grand confort 1 (10a - 30 m ³ - 700 Kw)	1 850,00 €		
Forfait annuel grand confort 2 (16a - 60m ³ - 1400 Kw)	2 200,00 €		
Eau : en cas de dépassement du forfait	4,00 € / m ³		
Electricité : en cas de dépassement du forfait	0,15 € / Kw		
Participatin financière (cession ou changement de mobil-home)	300,00 €		
Taxe de séjour par nuitée et par personne de +18 ans : (Tarif Dinan Agglomération)	0,50 €		

NB : Toute vente d'un mobil-home sur place entraînant un changement de locataire de la parcelle engendre automatiquement le passage au forfait annuel grand confort 2, sachant que tout retour au forfait annuel grand confort 1 est impossible.

CIMETIÈRE

CONCESSIONS	Tarifs 2 m ²	Tarifs 4 m ²
15 ans	110,00 €	220,00 €
30 ans	220,00 €	440,00 €
50 ans	330,00 €	660,00 €
COLOMBARIUM		
15 ans	220,00 €	
30 ans	385,00 €	
CAVURNE		
15 ans	55,00 €	
30 ans	110,00 €	
50 ans	165,00€	
PLAQUES « JARDIN DU SOUVENIR »		
50 ans	110,00 €	

CIRQUE

	TARIFS
Cirque : petit spectacle (par représentation)	20,00 €
Cirques : grand spectacle (par représentation)	50,00 €

DROITS DE PLACE SUR LE MARCHÉ HEBDOMADAIRE

	Avril - mai - juin - septembre	Juillet - août	Forfait électricité
Abonné année	1,00 € le ml	2,00 € le ml	25,00 €
Abonné saison été		2,50 € le ml	9,00 €
Occasionnel	1,50 le ml	3,50 € le ml	

NB : Un contrat passé avec chaque abonné (hors occasionnels) précisera le montant total des droits de place dû à la commune calculé selon les tarifs ci-dessus.

LOCATION MAISON DE LA MER

GRANDE SALLE	PARTICULIERS COMMUNE	HORS COMMUNE
Apéritif, vin d'honneur ...	124,00 €	185,00 €
Réunion	62,00 €	93,00 €

LOCATION SALLE POLYVALENTE (modifié en mars 2021)

GRANDE SALLE	ASSOCIATIONS COMMUNALES	PARTICULIERS COMMUNE	ASSOCIATIONS OU PARTICULIERS HORS COMMUNE
1 jour - Banquet, bal, spectacle, buffet, animation ...	93,00 €	216,00 €	479,00 €
2 jours - Banquet, bal, spectacle, buffet, animation ...	185,00 €	324,00 €	711,00 €
Forfait décoration (la veille à partir de 15h00)	gratuit	72,00 €	124,00 €
Cuisine + lave-vaisselle	gratuit	82,00 €	82,00 €
Couvert (l'unité)	0,50 €	0,50 €	0,50 €
Chauffage (forfait par jour)	82,00 €	82,00 €	82,00 €
Caution à la réservation	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Caution ménage		120,00 €	120,00 €

PETITE SALLE	ASSOCIATIONS COMMUNALES	PARTICULIERS COMMUNE	ASSOCIATIONS OU PARTICULIERS HORS COMMUNE
1 jour - Repas, vin d'honneur, réunion ...	gratuit	82,00 €	165,00 €
Cuisine + lave-vaisselle	gratuit	82,00 €	82,00 €
Couvert (l'unité)	0,50 €	0,50 €	0,50 €
Chauffage (forfait par jour)	41,00 €	41,00 €	41,00 €
Caution à la réservation	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Caution ménage		60,00 €	60,00 €

SALLE DU HAUT	ASSOCIATIONS COMMUNALES	PARTICULIERS COMMUNE	ASSOCIATIONS OU PARTICULIERS HORS COMMUNE
Réunion	gratuit	31,00 €	62,00 €
Chauffage (forfait)	gratuit	21,00 €	21,00 €

TARIFS DES MOUILLAGES TTC

TARIFS	PORT DE LA HOULE CAUSSEUL	PORT DU CHÂTELET
Bateaux de 0 à 5 mètres	156,00 €	119,00 €
Bateaux de 5,01 à 7 mètres	196,00 €	156,00 €
Bateaux de 7,01 m à 9 mètres	241,00 €	191,00 €
Bateaux > 9,01 m	298,00 €	240,00 €
Râteliers	20,00 €	
Mouillages temporaires : mai, juin, septembre	35,00 € / semaine	
Mouillages temporaires : juillet et août	90,00 € / semaine	

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

	TARIFS
Occupation de la cour et du préau de l'école hors période scolaire	100 € / semaine
Occupation du domaine public (restauration*)	5 € le m ² / mois
Occupation du domaine public (hors restauration)	10 € le m ² / an
Occupation du domaine public (marchands ambulants - restauration*) du 01/07 au 31/08	80 €/mois pour 1 jours/semaine
Occupation du domaine public (marchands ambulants - restauration*) le reste de l'année	40 €/mois pour 1 jour/semaine
Occupation du domaine public (marchands ambulants - hors restauration)	20 €/semaine

* restauration alimentaire

SCOLAIRE - GARDERIE (À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021)

	TARIFS
Garderie matin	1,65 €
Garderie soir	1,90 €
Garderie matin et soir	2,80 €
Restauration scolaire : repas enfant et instituteur	3,00 €
Restauration scolaire : repas agent communal	Prix mutualité retraite

REDEVANCES DIVERSES

	TARIFS
Tennis : location à l'heure d'un court	5,00 €
Tennis : carte d'abonnement annuelle (du 01/01 au 31/12)	30,00 €
Piège à chenilles processionnaires et à papillons	Prix coûtant
Phéromone pour piège (l'unité)	12,00 €
Photocopie (l'unité) format A4 noir et blanc	0,30 €
Photocopie (l'unité) format A3 noir et blanc	0,60 €
Photocopie (l'unité) format A4 couleur	0,75 €
Photocopie (l'unité) format A3 couleur	1,50 €
Photocopie resto verso	x 2
Photocopie (l'unité) tarif associations	Demi-tarif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'appliquer les tarifs communaux précités à partir du 1^{er} janvier 2021.

DEMANDE DE SUBVENTION - PLAN DE RELANCE DÉPARTEMENTAL (PHASE 2) RÉALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE (1^{ère} tranche) - AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DU PETIT TRAM

Face à l'ampleur des impacts de la pandémie de la Covid 19 sur la vie locale, le Département a décidé, dès la fin du premier confinement d'initier un Plan de relance départemental en y associant

l'ensemble des communes des Côtes d'Armor. Le Département a investi 8,5 millions d'euros dans le cadre d'un premier appel à projets.

Un nouvel appel à projets est lancé en ciblant les opérations inscrites dans le développement d'équipements sportifs ou porteurs d'une plus-value environnementale.

Dans le cadre du projet de création d'une liaison vélo sur la

commune, il est proposé de solliciter auprès du Département, au titre du Plan de Relance, une aide financière correspondant à la première tranche, située sur le Chemin du petit Tram. Les travaux consisteront en la réfection d'un chemin de terre communal sur une longueur de 451 mètres nécessitant de préparer un fond de forme sur une largeur de 2 mètres et de poser un sable stabilisé sur une épaisseur de 10 cm.

Le montant estimé des travaux, au stade avant-projet définitif, s'élève à 48 858,00 € HT.

Le Département accorde des subventions d'investissement suivant l'ampleur du projet, à savoir soit 80 % pour les opérations inférieures à 50 000 € HT ou 50 % pour les opérations comprises entre 50 000 et 100 000 € HT.

✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, APPROUVE** le projet d'aménagement du Chemin du petit Tram dans le cadre de la création d'une liaison vélo sur la commune, **APPROUVE** le plan prévisionnel de financement, **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département, au titre du Plan de Relance, une aide financière à savoir 80 % pour les opérations inférieures à 50 000 € HT.

AVENANT N°2 AU CONTRAT DU GESTIONNAIRE DE MOUILLAGES

Monsieur Jean-Pierre COCO, conseiller délégué, propose aux membres du conseil municipal une augmentation de la redevance annuelle forfaitaire de 500 € TTC versée au gestionnaire des mouillages dans le cadre de son contrat de prestation de service conclu avec la commune.

La redevance annuelle forfaitaire actuelle est de 8 800,00 € TTC et sera de 9 300,00 € TTC en 2021.

✓ Approbation à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION ALVÉOLE « COUP DE POUCE VÉLO »

Afin d'encourager la pratique du vélo par les Français dans le cadre du déconfinement, le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a pris des mesures d'aide financière et annoncé un plan de 20 millions d'euros : le Coup de Pouce Vélo.

Le programme Alvéole Coup de pouce vélo apporte une aide financière dans les projets d'installation d'arceaux en extérieur, non couverts, pouvant être installés de façon temporaire. Ce système d'attache doit permettre d'attacher le cadre et la roue du vélo à un point fixe avec un antivol en U.

Le programme Alvéole finance à hauteur de 60% de l'investissement HT de l'achat et de la pose d'arceaux pour vélo dans la limite de 150 € par emplacement. Les dossiers de demande de subvention doivent être déposés avant le 31 mars 2021 en s'assurant que la livraison se fera au plus tard début février 2021.

La commune a réalisé une étude sur le terrain et envisage la pose d'une soixantaine d'arceaux sur la commune. Le montant estimé du projet est d'environ 10 000,00 € HT.

✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, APPROUVE** le projet d'installation d'arceaux en extérieur pour vélo sur la commune, **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du programme ALVEOLE Coup de Pouce un financement à hauteur de 60 % de l'investissement HT.

RAPPORT ANNUEL DE L'EXERCICE 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

En application de l'article D2224-3 du code général des collectivités territoriales, dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement ou de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le Maire est tenu de présenter à l'assemblée délibérante, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public concerné.

Considérant la réception en mairie du rapport d'activité du syndicat des Frémur pour l'année 2019,

✓ Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport annuel 2019 du syndicat des Frémur sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Dinan Agglomération

- Madame NADEAU-RUAUD informe que lors du conseil communautaire du 07 décembre dernier, Dinan Agglomération a adopté, dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID 19, de nouvelles mesures conjoncturelles pour accompagner son tissu économique, fortement constitué de TPE/PME. Son action auprès des entreprises est renforcée par de nouvelles aides économiques.

- <http://www.dinan-agglomeration.fr/Actualites/Plan-d-urgence-et-plan-de-relance-pour-l-economie-et-le-tourisme>
- <http://www.dinan-agglomeration.fr/Economie-numerique/Developpement-Economique/COVID-19-soutien-aux-entreprises>



L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES PORTS DE PLAISANCE DE BRETAGNE

L'association des ports de plaisance de Bretagne (APPB) a pour vocation d'informer, accompagner et représenter les ports de plaisance comme partenaires du développement économique du Littoral, quels que soient la taille, la structure ou le mode de gestion du port.

L'APPB défend ainsi les intérêts de toute la profession auprès des institutions et participe, avec elles, à la valorisation des ports de plaisance bretons.

Le montant de la cotisation annuelle est calculé en fonction du nombre de mouillages. Le montant de la cotisation 2021 est estimé à 307,28 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'APPB.

✓ Approbation à l'unanimité

LA PARTICIPATION AU BUDGET DE RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ

Depuis 2018, la commune de Plancoët prend en charge le réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (RASED). Un dispositif de l'éducation nationale constitué d'enseignants spécialisés et de psychologues qui dispensent des aides aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

Chaque année scolaire, la commune de Plancoët sollicite une participation financière à la commune. Au titre de l'année scolaire 2020/2021, la contribution est fixée à 1,25 € par élève scolarisé à l'école publique. Cette contribution couvre les frais de fournitures administratives (papier, reprographie, outils psychotechniques...).

Le montant total de la participation de la commune pour l'année scolaire 2020/2021 est de 75 € (60 élèves * 1,25 €).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser le versement d'une participation financière pour l'année scolaire 2020/2021 et les suivantes à la commune de Plancoët dans le cadre du budget du RASED.

✓ Approbation à l'unanimité

LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2021 - PROJET DE SÉCURISATION DE L'ENTRÉE SUD/EST DE LA COMMUNE SUR LA D26 - RUE DE DINAN

En raison de l'insécurité des piétons et de la vitesse excessive des véhicules, la commune de Saint-Jacut-de-la-Mer a décidé une opération de réalisation d'un cheminement piétonnier sur la route de Dinan (D26).

Le montant estimé de ces travaux est de 38 000,00 € HT.

La commune a déposé un dossier de demande de subvention au titre de la DETR

A cet effet, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès de l'Etat, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), une aide financière maximale d'un montant de 13 300 €, à savoir 35 % d'un montant de dépense plafonné à 38 000 € HT.

✓ Approbation à l'unanimité

LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2021 - PROJET DE RESTAURATION DES MURS DU CIMETIÈRE

En raison de la fragilité des murs d'enceinte du cimetière, la commune de Saint-Jacut-de-la-Mer a décidé une opération de restauration du mur ouest. Ce mur tombe vers l'intérieur sur les tombes et la sécurité des visiteurs est mise en jeu.

Les travaux consistent à démolir et reconstruire ce mur en pierre.

Le montant estimé de ces travaux est de 37 204,00 € HT. Ces travaux sont éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au titre des projets sur le patrimoine immobilier.

A cet effet, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès de l'Etat, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), une aide financière maximale d'un montant de 11 161 €, à savoir 30 % d'un montant de dépense plafonné à 37 204 € HT.

✓ Approbation à l'unanimité



Séance du **18 MARS 2021**

DÉTERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS SUITE À LA DÉMISSION DE LA 1^{ÈRE} ADJOINTE

Suite à la démission de Madame Martine NADEAU-RUAUD du poste de première adjointe, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de supprimer le poste d'adjoint vacant et de maintenir à 3 le nombre de postes d'adjoints. La suppression du poste d'adjoint modifie automatiquement l'ordre du tableau du conseil municipal.

- 1^{er} adjoint : Monsieur Gérard MOLEINS
- 2^e adjoint : Monsieur Malo DUFRESNE
- 3^e adjoint : Madame Brigitte THOMAS

✓ VOIX Pour 7

ABSTENTIONS : 6 (Jacques PERRIGAULT, Auriane JARDIN, Marc MEHEUT, Wilfrid SERIZAY, Roselyne GOUPY, Bertrand MEHEUT)

MODIFICATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DÉSIGNATION DES MEMBRES

Suite aux récentes démissions au sein du conseil municipal, Monsieur le Maire soumet au vote du conseil municipal les modifications suivantes des commissions communales :

Commission FINANCES/PERSONNEL/VIE MUNICIPALE :

Jean-Luc PITHOIS - Président

Marie-Laure DAULY, Malo DUFRESNE, Bertrand MEHEUT, Jacques PERRIGAULT, Auriane JARDIN, Jean-Pierre COCO

Commission ACHATS :

Jean-Luc PITHOIS- Président

Marie-Laure DAULY, Malo DUFRESNE, Jacques PERRIGAULT, Marc MEHEUT, Wilfrid SERIZAY

Commission AFFAIRES SCOLAIRES/JEUNESSE ET SPORT/VIE ASSOCIATIVE/LOGEMENT/SANTÉ/ AFFAIRES SOCIALES :

Gérard MOLEINS - Président

Jean-Luc PITHOIS, Malo DUFRESNE, Mariannick MOUTON, Marc MEHEUT, Auriane JARDIN, Wilfrid SERIZAY, Roselyne GOUPY

Commission PORTS :

Jean-Pierre COCO - Président,

Jean-Luc PITHOIS, Marc MEHEUT, Wilfrid SERIZAY, Bertrand MEHEUT, Malo DUFRESNE

Commission DROIT DES SOLS/TRAVAUX/ CIRCULATION /ACCESSIBILITÉ/TRANSITION ENERGETIQUE :

Malo DUFRESNE - Président, Jean-Luc PITHOIS , Gérard MOLEINS, Brigitte THOMAS, Bertrand MEHEUT, Jacques PERRIGAULT, Roselyne GOUPY

Commission TOURISME / CAMPING :

Brigitte THOMAS - Présidente,

Jean-Luc PITHOIS, Jean-Pierre COCO, Jacques PERRIGAULT, Bertrand MEHEUT

Commission CULTURE / ESTRAN / SENTIERS

Brigitte THOMAS - Présidente

Jean-Luc PITHOIS, Jean-Pierre COCO, Marie-Laure DAULY, Wilfrid SERIZAY, Roselyne GOUPY

✓ APPROBATION à l'unanimité

LUTTE CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES - COOPÉRATION INTERCOMMUNALE ; CONVENTION DE LUTTE COORDONNÉE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Dinan Agglomération, au titre de sa compétence « Transition énergétique et climatique » en lien avec la protection de la biodiversité, propose aux communes de l'agglomération un programme de lutte contre le frelon asiatique, qui figure dans une convention qu'il leur est proposée de signer.

Parmi ces mesures, les frais d'intervention sur une propriété privée seront pris en charge, au titre des pouvoirs de police générale du maire et notamment de sécurité des personnes : soit 50 % par la commune de Saint Jacut et 50 %, par Dinan Agglomération, pour toute la durée de la convention, soit jusqu'au 31 mai 2022.

✓ APPROBATION à l'unanimité

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES COMMUNALES 2021

Conformément à l'article 1636 B sexies du Code général des impôts et afin de permettre aux services fiscaux d'appliquer les taux de la fiscalité directe locale, il sera proposé aux membres du Conseil Municipal de voter les taux des taxes suivantes

- taxe sur le foncier bâti,

- taxe sur le foncier non bâti.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux éligibles ne payent plus la taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis 65 % en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires. La commune continue de la percevoir mais n'a pas de pouvoir de taux jusqu'en 2022. Le taux de 2019 sera automatiquement appliqué soit 12,86 %.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de taxe foncier bâti (19,53%) qui viendra s'additionner au taux communal de taxe sur le foncier bâti

Au titre de 2021 et 2022, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est figé au taux voté (12,86 %).

Pour ce qui relève des taux de taxes foncières sur les propriétés



bâties et les propriétés non bâties, monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire les taux votés au titre de l'année 2021, soit :

- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,81% (20,28 % + 19,53%)
- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52,97%

Ressources de la Fiscalité Directe Locale	Taux 2020 (pour mémoire)	Taux 2021
Taxe sur le foncier bâti	20,28 %	39,81% ⁽¹⁾
Taxe sur le foncier non bâti	52,97 %	52,97 %

(1) cette taxe communale 2021, équivaut à l'addition de la Taxe communale 2020 et de la Taxe départementale 2020

✓ APPROBATION à l'unanimité

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Gérard MOLEINS, adjoint au maire, présente les propositions d'attribution des subventions 2021 aux associations, émises lors de la Commission affaires scolaires/jeunesse et sport/vie associative/logement/santé/affaires sociales en date du 5 mars 2021 :

BUDGET COMMUNE

ASSOCIATION	DEMANDE	VOTÉ
Club de la presqu'île	350,00 €	350,00 €
Amicale des Pompiers	1 200,00 €	1 200,00 €
Les Jumeliaux	1 000,00 €	1 000,00 €
Saint Jacut Environnement	600,00 €	600,00 €
Gym Jaguine	650,00 €	650,00 €
Club Nautique	32 500,00 €	32 500,00 €
Asso St Jacut Relais Service	600,00 €	600,00 €
Bretagne Vivante	250,00 €	250,00 €
Lycée J.B. Le Taillandier	100,00 €	100,00 €
Club du livre	2 050,00 €	1 500,00 €
Presqu'île en poésie	2 000,00 €	1 500,00 €
APEAEP	6 000,00 €	4 000,00 €
Les Ateliers du Plessix Madeuc	1 000,00 €	- €
TOTAL		44 250,00 €

BUDGET CAMPING

ASSOCIATION	DEMANDE	VOTÉ
ARMCJ	600,00 €	300,00 €
TOTAL		300,00 €

✓ VOIX Pour : 12

ABSTENTION : 1 Wilfrid SERIZAY (membre du bureau d'une association)

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC LOCAL : EXONÉRATION DE LA REDEVANCE 2021 POUR LES TERRASSES

Au regard de l'impact économique lié à l'épidémie, Monsieur le Maire souhaite accompagner les cafés/bars et restaurants en proposant de renouveler cette année l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public communal des terrasses des cafés/bars, restaurants concernés (les bâtiments de production sont exclus de l'exonération).

✓ APPROBATION à l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION D'UN EMPLOI SAISONNIER D'AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE 2021

Afin de renforcer le service de police municipale pendant la saison estivale Monsieur le Maire propose de créer un emploi saisonnier d'agent de surveillance de la voie publique à temps non complet à raison de 30 heures par semaine pour la période du 28 juin 2021 au 31 août 2021 (35 heures du 16 août au 31 août).

✓ VOIX Pour : 11

ABSTENTIONS: 2 : Auriane Jardin, Roselyne GOUPY

PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION D'UN EMPLOI SAISONNIER D'AGENT D'ACCUEIL AU CAMPING 2021

Afin de remplacer la gestionnaire du camping récemment recrutée lors de sa journée d'absence obligatoire hebdomadaire en avril, mai, juin et septembre, Monsieur le Maire propose de créer un emploi saisonnier d'agent d'accueil à temps non complet, à raison de 7 heures par semaine au camping municipal de La Manchette.

✓ APPROBATION à l'unanimité

FINANCES : COMPTES DE GESTION 2020

Le compte de gestion, document émanant du comptable public de la commune, comprend l'ensemble des opérations budgétaires et non budgétaires (comptables) effectuées au cours de l'exercice 2020, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie.

Monsieur le Maire propose d'approuver les comptes de gestion du comptable public pour l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes du camping et des mouillages.

✓ APPROBATION à l'unanimité

FINANCES : COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.

Sous la présidence de Monsieur Gérard MOLEINS, 1^{er} adjoint, le conseil municipal examine les comptes administratifs 2020 du budget principal, des mouillages et du camping dressés par Monsieur le Maire, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMMUNE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses	1 270 719,41€	692 173,88 €
Recettes	1 788 954,35 €	936 915,65 €
Résultat de l'exercice 2020	518 234,94 €	244 741,77 €
Résultat reporté de l'exercice 2019	431 136,29 €	276 319,12 €
Part de l'exercice 2019 affectée à l'investissement	431 136,29 €	
Résultat de clôture de l'exercice 2020	518 234,94 €	521 060,89 €

✓ APPROBATION à l'unanimité

CAMPING	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses	365 686,11 €	53 888,21 €
Recettes	372 471,55 €	299,74 €
Résultat de l'exercice 2020	6 785,44 €	- 53 588,47 €
Résultat reporté de l'exercice 2019	83 086,43 €	70 499,25 €
Part de l'exercice 2019 affectée à l'investissement	0 €	
Résultat de clôture de l'exercice 2020	89 871,87 €	16 910,78 €

✓ APPROBATION à l'unanimité

MOUILLAGES	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses	49 306,58 €	10 789,17 €
Recettes	51 526,01 €	9 784,77 €
Résultat de l'exercice 2020	2 219,43 €	- 1 004,40 €
Résultat reporté de l'exercice 2019	20 198,81 €	34 138,77 €
Part de l'exercice 2019 affectée à l'investissement	0 €	
Résultat de clôture de l'exercice 2020	22 418,24 €	33 134,37 €

✓ APPROBATION à l'unanimité

FINANCES : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 AUX BUDGETS 2021

COMMUNE

Monsieur le maire propose conformément à l'instruction de la nomenclature M14 d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2020 à la section d'investissement du budget primitif 2021 soit une inscription de 518 234,94 € à l'article 1068.

CAMPING

L'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020 s'élève à 6 785,44 €.

Cette somme s'additionne avec l'excédent d'exploitation reporté les années précédentes, soit un total de 89 871,87 € que Monsieur le Maire propose de reporter à la section de fonctionnement du budget primitif 2021.

MOUILLAGES

L'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020 s'élève à 2 219,43 €.

Cette somme s'additionne avec l'excédent d'exploitation reporté les années précédentes, soit un total de 22 418,24 € que Monsieur le Maire propose de reporter à la section de fonctionnement du budget primitif 2021

✓ APPROBATION à l'unanimité

FINANCES :

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

COMMUNE

Le budget de fonctionnement s'élève à 1.746.022 €

Le budget d'investissement s'élève à 1.420.613,83 €

✓ VOIX Pour : 7

✓ VOIX Contre : 2 Auriane Jardin, Roselyne GOUPY

Abstentions : J.Perrigault; B.Méheut; M.Méheut; W.Serizay

CAMPING

Le budget de fonctionnement s'élève à 476.876,87 €

Le budget d'investissement s'élève à 113.782,65 €

✓ APPROBATION à l'unanimité

MOUILLAGES

Le budget de fonctionnement s'élève à 75.418,24 €

Le budget d'investissement s'élève à 57.752,61 €

✓ APPROBATION à l'unanimité

COMPLÉMENT DES TARIFS DU CAMPING 2021

ET MODIFICATION DES TARIFS 2021 DE LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Par délibération n° 62-2020 du 17 décembre 2020, le conseil municipal a approuvé les tarifs applicables au camping municipal. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter le complément ci-dessous :

PRESTATIONS ANNEXES	
WIFI 1 jour	Gratuit
WIFI 1 semaine	Gratuit
WIFI 2 semaine	Gratuit
Jeton machine à laver	4,00 €
Jeton sèche linge	3,00 €
Douche (pour extérieur au camping)	2,00 €
Badge	30,00 €

PAR AILLEURS, IL CONVIENT DE MODIFIER LES TARIFS DES LOCATIONS DE LA SALLE POLYVALENTE DE LA FAÇON SUIVANTE :

LOCATION SALLE DES FÊTES	Associations communales		Particuliers commune	Associations ou particuliers hors commune
	Activités à but lucratif	Activités à but non lucratif		
GRANDE SALLE				
1 jour - Banquet, bal, spectacle, buffet, animation	93,00 €	Gratuit	216,00 €	479,00 €
2 jours - Banquet, bal, spectacle, buffet, animation	185,00 €	Gratuit	324,00 €	711,00 €
Forfait décoration (la veille à partir de 15h)		Gratuit	72,00 €	124,00 €
Cuisine + lave-vaisselle		Gratuit	82,00 €	82,00 €
Couvert (l'unité)		0,50 €	0,50 €	0,50 €
Chauffage (forfait par jour)		30,00 €	82,00 €	82,00 €
Caution à la réservation		500,00 €	500,00 €	500,00 €
Caution ménage			120,00 €	120,00 €
PETITE SALLE				
1 jour - Repas, vin d'honneur, réunion...		Gratuit	82,00 €	165,00 €
Cuisine + lave-vaisselle		Gratuit	82,00 €	82,00 €
Couvert (l'unité)		0,50 €	0,50 €	0,50 €
Chauffage (forfait par jour)		20,00 €	41,00 €	41,00 €
Caution à la réservation		500,00 €	500,00 €	500,00 €
Caution ménage			60,00 €	60,00 €
SALLE DU HAUT				
Réunion		Gratuit	31 €	62 €
Chauffage (forfait)		Gratuit	21 €	21 €
GRANDE SALLE		PROFESSIONNELS COMMUNE		PROFESSIONNELS HORS COMMUNE
Activité culturelles, artistiques, sportives ou sociales	30 € /séance (maximum de 3h)		50 € /séance (maximum de 3h)	
Vente aux enchères / Activités commerciales	567 € / jour		567 € / jour	

✓ APPROBATION à l'unanimité

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : RENOUELEMENT DE LA DÉROGATION POUR UNE ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRE SUR 4 JOURS PAR SEMAINE

Par délibération n° 041-2017 du 22 juin 2017, le conseil municipal avait décidé l'abandon des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et donc un retour à la semaine de quatre jours de classe à compter de la rentrée scolaire 2017.

Ce sujet a été mis à l'ordre du jour du Conseil d'Ecole du 16 février 2021 qui s'est prononcé en faveur de la continuité du fonctionnement sur une semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'ÉMETTRE un avis favorable pour poursuivre l'organisation des temps scolaires sur une semaine de 4 jours.

✓ APPROBATION à l'unanimité

ACQUISITION DE GROS MATÉRIELS : ET D'UN VÉHICULE UTILITAIRE - ANNÉE 2021

Après examen des besoins des services techniques, Monsieur le Maire propose d'acquérir un véhicule utilitaire et de gros matériels pour les besoins des services techniques sur l'exercice 2021 :

■ Achat d'une balayeuse - 67 982,65 € TTC - entreprise LABOR HAKO SAS

✓ VOIX Pour : 11

✓ VOIX Contre : 2 (Roselyne GOUPY, Auriane JARDIN)

■ Achat d'un broyeur - 23 533,20 € TTC - entreprise Motoculture Pièces Service (MPS)

■ Achat d'un Jumpy Fourgon - 23 932,56 € TTC - CITROEN Quévert

✓ APPROBATION à l'unanimité

TRAVAUX SUR LA VOIRIE COMMUNALE : ANNÉE 2021

Après examen des besoins de travaux de voirie, Monsieur le Maire propose d'engager les travaux suivants sur l'exercice 2021 :

■ Chemin du Petit Tram - 38 572,11 € TTC - DINAN AGGLOMERATION (subvention à hauteur de 80%)

■ Cheminement rue de Dinan - 42 109,64 € TTC - DINAN AGGLOMERATION

■ Entretien curatif des chaussées - 40 000 € TTC - DINAN AGGLOMERATION

✓ APPROBATION à l'unanimité

DÉPENSES ENGAGÉES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DE MONSIEUR LE MAIRE

OBJET	TIERS	MONTANT TTC
HYDROCOURAGE + INSPECTION RÉSEAUX EP	HYDROSERVICES DE LOUEST	1 152,00 €
LAMES DE RÉNOVATION BANCS X 23	ESPACE CREATIC	870,6 €
TERREAU + PAILLAGE + ENGRAIS + TAPIS RETENEUR D'EAU	KABELIS	1 365,24 €
LAVE LINGE ET SECHE LINGE FAURE - garderie	HYPER U	798,2 €
RÉPARATION TOITURE ET CHANGEMENT GOUÏTIÈRE	TAVET BRUNO SARL	2 920,56 €
ENTRETIEN ET REPARATION CAMION IVECO	GARAGE GODARD	4 156,69 €
BROYAGE VEGETAUX	GUERRO WILLY EURL	2 400,00 €
ANIMATION ASTRONOMIE 20 JUILLET 2021	SPACEBUS FRANCE	1 000,00 €



Tribune des six élus de SAINT-JACUT AU CŒUR - Décembre 2020

Voilà maintenant six mois que les nouveaux élus ont pris leurs fonctions.

Pour ce qui nous concerne, nous formons le groupe des Conseillers minoritaires à la suite des élections du mois de juin.

Comme vous le constatez, nous n'utilisons pas le terme « opposition » trop réducteur et à connotation conflictuelle, et préférons le terme « minoritaire ». En effet, nous souhaitons principalement agir pour la défense des intérêts de tous et nous plaçons Saint-Jacut et ses habitants au Cœur de nos préoccupations.

Forts de cet objectif, nous avons donc adopté une attitude très constructive à l'égard des sujets abordés, même si nous n'avons pas le pouvoir de décision.

Nous pouvons dire maintenant que ce positionnement semble bien compris des élus de la majorité qui partagent ainsi de façon plus transparente les thèmes abordés. Cette ouverture est finalement bénéfique au débat et à la prise de décisions et notre rôle est réel dans la plupart des échanges.

Vos élus manifestent unanimement une volonté de réussir pour Saint-Jacut et l'assiduité et l'engagement de tous est remarquable.

A l'exception du sujet des indemnités évoqué dans l'édition précédente, l'essentiel des décisions a été approuvé par l'ensemble des élus. Chacun, dans la majorité comme dans la minorité conserve cependant son autonomie pour faire part de ses opinions.

L'activité est restée principalement concentrée sur de nombreux sujets opérationnels comme :

- les demandes de permis de construire, débattues au sein de la Commission d'Urbanisme
- la fixation des tarifs 2021, notamment ceux du port, du camping et du cimetière, dans un souci de service aux personnes concernées, après prise en compte de références autour de Saint-Jacut
- les mesures sanitaires primordiales en ce moment
- la circulation dans la commune

Nous pouvons simplement regretter que la qualité des éclairages publics à l'occasion des fêtes de fin d'année n'ait pas été en progrès par rapport au passé.

Peu de sujets structurants ont été abordés à ce stade. Cela est sans doute dû aux méthodes de travail souhaitées par la majorité, consistant à vouloir organiser des groupes de travail à tout propos, incluant des personnes non-élues. Ces processus sont longs, fastidieux et conduisent rarement à des décisions.

Il faut aussi dire que la commune a très peu d'autonomie. Celle-ci est généralement dépendante de la Communauté de Communes, du département, de la région, de l'Europe et de multiples organismes créés pour un projet particulier, comme par exemple Mégalis, en charge du déploiement de la fibre en Bretagne. Ce magma que l'on pourrait qualifier de mammoth conduit à une dépense publique considérable, hors de tout contrôle. Chacun gère des subventions qu'il faut savoir aller chercher, nous rendant ainsi complices de cette dérive de la dépense publique, puisque si Saint-Jacut n'en bénéficie pas, une autre commune sera servie, conduisant à la même dépense collective.

Nous aurons l'occasion d'y revenir, notamment sur le sujet de la fibre qui nous inquiète particulièrement dans la mesure où la demande ne fera qu'augmenter et que les réseaux actuels ne pourront écouler le trafic nécessaire.

Nous vous espérons bien à l'abri des risques associés à la pandémie, souhaitons que vous ayez malgré tout pu passer des fêtes de fin d'année agréables et vous adressons tous nos vœux pour 2021.

Vous pouvez nous rencontrer lorsque vous le souhaitez ou nous suivre sur notre site <https://www.saintjacutaucoeur.fr>



Point sur les projets en cours :

Pistes cyclables

Avec le développement durable comme fil conducteur, nous avons dès le début de notre mandat travaillé sur les actions prioritaires à mettre en place, pour installer les déplacements doux sur la commune. Mais au-delà de la question environnementale, il s'agit en premier lieu de sécuriser tous types de déplacements, tout en favorisant le développement économique de Saint Jacut, par le biais de l'accueil des touristes; Deux données essentielles sont considérées :

- l'accroissement de la fréquentation de la presqu'île, en période estivale et période de vacances scolaires, augmente l'insécurité des piétons et des cyclistes ; à titre d'information, le radar pédagogique placé à l'entrée de la commune hors période de forte affluence a enregistré plus de 1000 véhicules sur la journée.
- L'attrait de la presqu'île, pour les touristes, mais aussi le développement de Beausais sur mer (avec un projet de camping de plus des 1400 places), favorisent l'augmentation des déplacements vers notre commune :



là où la circulation comme le stationnement sont depuis plusieurs années déjà, problématiques. On mesure bien l'intérêt pour les déplacements en vélo.

Le plan de mobilité douce sur lequel nous travaillons, s'articule autour de deux axes pénétrants sur la presqu'île, l'un à l'Ouest, l'autre à l'Est. Rappelons qu'il existe au sud de notre presqu'île l'Euro V-4 (panneaux vélo-verts), c'est une voie cyclo-touristique qui va de Roscoff à Kiev en Ukraine.

Entrée Ouest : En rénovant le chemin du petit Tram, nous ouvrons la voie vers le bourg (via le Bd du Vieux Château et Bd des dunes)

Le coût des travaux est estimé à un peu moins de 40.000 Euros, ce projet sera financé à hauteur de 80 % dans le cadre du plan de relance du Département.

Pour ce qui est de la suite de cet axe Ouest, ainsi que de l'axe d'entrée Est (en provenance de Ploubalay), une étude est en cours avec le concours du bureau d'études SERVICAD, intégrant un plan

d'ensemble de pistes/voies cyclables sur toute la commune.

Plan de circulation centre bourg

Comme évoqué plus haut, les périodes d'affluence sur notre presqu'île rendent délicats le sujet du stationnement et de la circulation dans le bourg, puisque notre périmètre se trouve tout naturellement limité par la mer qui nous entoure aux trois quarts.

Nous aurions préféré solliciter votre avis de vive voix, au cours de réunions publiques, mais la crise sanitaire nous en a empêchés. C'est donc par écrit qu'une enquête a été réalisée auprès de vous à l'automne dernier. Elle nous a permis d'entendre les arguments majeurs, et d'évaluer la capacité à faire évoluer les habitudes, pour rendre plus sûr, et plus agréable, le centre bourg en période d'affluence.

Grande rue : le stationnement permanent ne sera plus possible entre la rue de la Manchette et la rue des Ecluses, sur la période estivale de forte fréquentation. Sur ce tronçon de la rue, le stationnement « zone bleue » sera donc remis en vigueur. Rappelons que ce temps de stationnement, parce qu'il est limité, permet à tous de faire leurs courses en pouvant utiliser au mieux la voiture pour les transporter. Des contrôles réguliers, seront effectués tout au long de l'été.

Place Landouar : Le stationnement et la circulation seront à nouveau interdits entre le 1^{er} juin et le 15 septembre.

Nous étudions la possibilité d'augmenter le nombre de places de parking près de la Pissotte, Bd du Rougeret et rue de la poste. Des mesures seront également prises afin d'aider les propriétaires de la Grande rue qui ne disposent d'aucun espace privé pour garer leur véhicule sur leur propriété. A cet effet, quelques places pourront leur être réservées place Bettaux selon certains critères. La Mairie prendra contact avec les intéressés afin d'en confirmer les modalités.



La digue aux Moines

Voici quelques éléments de contexte concernant les travaux sur la Digue aux Moines et plus globalement les opérations envisagées par Dinan agglomération sur les mois à venir. Tout d'abord, il faut préciser que la gestion de la digue revient à Dinan Agglomération depuis 2 ans, consécutivement à la prise de compétence GEMAPI (Gestion des milieux Aquatiques et protection contre les inondations). Cette compétence fixe le cadre de l'intervention de la collectivité sur la restauration des cours d'eau et des zones humides, mais transfère également de droit l'intervention de la collectivité dans la gestion des ouvrages majeurs jouant un rôle de protection contre les inondations et les submersions marine.

Concernant la Digue aux Moines, un important travail de diagnostic est mené de manière à connaître l'état de la digue, ses capacités et son niveau de protection et le programme d'intervention à envisager à court, moyen et long terme pour garantir son fonctionnement normal.

Cette compétence était préalablement du ressort de la commune, qui la gère désormais en partenariat avec Dinan Agglomération.

L'une des premières étapes est de pouvoir réaliser des profils topographiques précis de l'ouvrage. Pour cela, des

travaux de débroussaillage et d'essartage sont réalisés afin de permettre le passage des géomètres. Ces travaux n'avaient pas été menés depuis plusieurs années, provoquant l'apparition d'une strate arbustive dense et présentant un risque. Il est à rappeler que l'envahissement de la végétation de ce type d'ouvrage n'est pas permis sur les digues de ce type. En effet, la densification de la végétation et l'enracinement d'arbres et arbustes risquent de provoquer des circuits préférentiels de circulation de l'eau dans le cœur de l'ouvrage, risquant à terme de le déstabiliser.

S'en suivront des analyses géotechniques et des modélisations hydrauliques (Cabinet d'étude ANTEA) qui permettront d'affiner les connaissances sur les niveaux de protection de la digue actuelle. Des projections seront également réalisées au regard de l'élévation du niveau marin attendu dans les années à venir.

Enfin, des travaux de confortement du parement et de réfection de la crête de l'ouvrage seront programmés dans les mois à venir, pour remettre l'ouvrage aux normes.

Elvis DENIEUL - Grand Cycle de l'eau - Coordination programmes Bassins versants - Dinan Agglomération



Le 14 décembre 2020, les démineurs sont intervenus dans la grève pour détruire une mine qui était apparue suite aux mouvements du sable. Gilbert Carré a pu immortaliser l'intervention.



Dans le cadre de la lutte contre les frelons asiatiques, les services techniques mettent en place 25 pièges repartis sur l'ensemble de la commune. Ces pièges ont pour but de neutraliser les reines fondatrices (on part du principe que pour chaque fondatrice collectée c'est un nid de frelons asiatiques en moins).

Bacs à marée

Cinq nouveaux bacs à marée, fabriqués par l'équipe technique avec du matériel de récupération seront installés à l'entrée des plages de la Manchette, de la Pissotte, des Haas, de la Banche et du Rougeret (vers le fond du parking). Ces bacs à marée sont destinés à récupérer les déchets. Lors de nos parties de pêche et balades sur les plages et dans la grève, pensons à ramasser tout ce qui peut polluer la mer (plastique, caoutchouc, ferrailles...).



Dans le camping municipal, les agents des services ont créé des socles en béton pour protéger les bornes électriques et les futures lampes solaires qui permettront de créer un cheminement de nuit pour sécuriser le site.



Des porte-vélos ont été installés à divers endroits sur la commune comme au Port de la Houle Causseul, au cimetière, au cabinet médical... Ces installations sont financées dans cadre du plan de relance de l'Etat à hauteur de 60 %.





Permis de construire (accordés ou en cours d'instruction)

- N°02230220C0013, 74 Boulevard du Rougeret, construction d'une maison individuelle
- N°02230220C0014, 19 chemin des Fresches, extension d'une maison individuelle et création d'une piscine
- N°02230220C0015, La ville Manuel, construction d'une extension
- N°02230220C0016, 5 rue de la Noë, démolition et création d'une maison
- N°02230220C0017, 11 bis impasse de la Pierre Gillette, construction d'un bâtiment indépendant
- N°02230220C0018, 19 rue de Biord, construction et extension d'une habitation et d'un hangar à bateaux
- N°02230220C0019, rue de la Manchette, construction d'une maison individuelle
- N°02230220C0020, 23 rue de la Noë, rénovation et agrandissement
- N°02230220C0021, chemin de la Pissotte, construction d'une maison individuelle et d'un abri de jardin
- N°02230220C0023, 19 rue des Ecluses, construction d'une annexe
- N°02230221C0001, 2 rue des Haas, construction d'une habitation
- N°02230221C0002, 15 rue de la Gare, extension d'une maison
- N°02230221C0003, 5 boulevard de la Banche, démolition et reconstruction d'une partie de l'habitation
- N°02230221C0004, 10 rue de la Houle Causseul, construction d'un garage avec un logement à l'étage
- N°02230221C0005, 64 C route du Guildo, construction d'une maison individuelle
- N°02230221C0006, 19 chemin des Fresches, construction d'un garage et d'un logement
- N°02230221C0007, 18 rue du Châtelet, extension de la maison
- N°02230221C0008, 22 rue des Bas Champs, construction d'une maison individuelle
- N°02230221C0009, 7 Rue de Giraud, construction d'une maison individuelle

Déclarations préalables (accordées ou en cours d'instruction)

- N°02230220C0056, 5 rue de Giraud, pose de brise-vent
- N°02230220C0057, 11 rue de Biord, création de fenêtres, remplacement de fenêtre de toit
- N°02230220C0058, 51 rue des Haas, pose de panneaux solaires sur la toiture
- N°02230220C0059, 3 impasse du Châtelet, pose d'une lucarne et dépose d'une fenêtre
- N°02230220C0061, 50 bis boulevard du Vieux Château, isolation et pose de bardage extérieur
- N°02230220C0062, 1 bis impasse des Illiaux, changement et transformation de fenêtres
- N°02230220C0063, 45 boulevard de la Banche, pose de deux fenêtres de toit
- N°02230220C0064, 4 rue de la poste, changement de clôture
- N°02230220C0066, 15 boulevard du vieux château, création d'un chien-assis
- N°02230220C0067, 13 rue des Sciaux, surélévation de la maison existante
- N°02230220C0068, 16 rue de la Gare, création d'un abri de jardin
- N°02230220C0069, 73 Grande Rue, pose d'une fenêtre de toit
- N°02230220C0070, 78 bis boulevard du Rougeret, remplacement d'une haie végétale par une clôture
- N°02230220C0071, 78 boulevard du Rougeret, remplacement d'une haie végétale par une clôture
- N°02230220C0072, 10 rue de la Manchette, changement de fenêtres et isolation extérieure
- N°02230220C0073, 2 rue de Dinan, construction d'une piscine
- N°02230220C0074, 17 bis rue de Biord, remplacement du portail
- N°02230220C0075, 1 chemin des Landes, remplacement du portail
- N°02230220C0076, 2A les Basses Terres, construction d'un auvent
- N°02230220C0077, 4 rue de Biord, pose d'un portail et modification de la façade de la maison
- N°02230220C0078, 13 rue du Moulin, remplacement de la toiture d'une véranda
- N°02230220C0079, 54 Grande Rue, création d'une fenêtre de toit
- N°02230220C0080, 10 boulevard du Vieux Château, création de deux fenêtres de toit
- N°02230220C0081, 39 rue de Dinan, remplacement du portail
- N°02230220C0082, 7 rue de Dinan, pose de fenêtres de toit et bardage ardoises sur pignon
- N°02230220C0083, 54 Grande Rue, pose d'une fenêtre de toit
- N°02230220C0084, 14 rue des Fresches, réfection de la toiture
- N°02230220C0085, 34 rue de la Noë, pose de clôtures
- N°02230221C0002, 28 boulevard du Rougeret, trois frênes à abattre en limite de propriété
- N°02230221C0003, 22 rue des Bas Champs, division en vue d'une construction
- N°02230221C0004, 1 chemin de la Pissotte, création de fenêtres, élargissement d'un balcon et pose d'un escalier extérieur
- N°02230221C0005, 25 bis route du Guildo, construction d'un abri de jardin et pose d'un grillage en limite de propriété.
- N°02230221C0006, 9 rue de la Manchette, agrandissement
- N°02230221C0007, 13 rue des Fresches, modification de toiture
- N°02230221C0008, 26 bd du Vieux Château, pose d'une fenêtre de toit
- N°02230221C0009, 21 rue de Biord, déplacement du portillon
- N°02230221C0010, 3 rue des Fresches, clôture
- N°02230221C0011, 3 rue des Fresches, changement des fenêtres
- N°02230221C0012, 19 bis rue de Biord, mur en pierre et portillon
- N°02230221C0013, 13 bis route du Guildo, clôture en limite séparative
- N°02230221C0014, 4 Vieille route, extension de l'abri
- N°02230221C0015, 47 Grande Rue, réaménagement terrasse
- N°02230221C0016, 11 bis rue du Châtelet, pose d'un portail
- N°02230221C0017, rue des Haas, pose d'un portillon
- N°02230221C0018, 96 bis bd du Rougeret, bardage extérieur pour isoler un pignon



Permis de construire modificatifs (accordés ou en cours d'instruction)

- N°02230220C0013 M01, 74 bis boulevard du Rougeret, modification de l'implantation de la maison et modification de la toiture
- N°02230220C0002 M01, 18 bis rue de Biord, extension du volume créé au Nord et verrière
- N°02230220C0001 M01, rue de la Houle Causseul, création d'une lucarne, remplacement d'une haie par une clôture en bois, changement des dimensions de fenêtres
- N°02230219C0021 M01, 6 chemin du Petit Tram, modifications des ouvertures et de l'ensemble des façades

Le **CAUE** (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) des Côtes-d'Armor tient une permanence dans les locaux de Dinan Agglomération pour le conseil aux particuliers. Mme Valérie VIDELO se tient à votre disposition sur **rendez-vous** les 1^{er} et 3^e vendredi de chaque mois de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Tél. **02 96 87 21 44** - 8 bd Simone Veil à Dinan.

Le 21 décembre 2020 la modification simplifiée n°1 du PLUiH a été approuvée. Les documents modifiés sont sur le site de Dinan Agglomération. Les modifications concernent essentiellement des erreurs matérielles sans impact sur le zonage.

Récapitulatif des dossiers accordés en 2020 :

- 20 permis de construire
- 77 déclarations préalables
- 4 permis de construire modificatifs
- 5 permis de démolir

état civil

Décès

- Le 04/11/2020 à Saint-Jacut-de-la-Mer : Jeanne PELTAIS
- Le 04/02/2021 à Saint-Rémy-lès-Chevreuse : Dominique BRISOU

Mariages

- Le 09/01/2021 : Brigitte LE BEON et Christophe LOYER

Naissances

- Le 11/10/2020 à Saint-Malo : Ben TRANCART, fils de Thomas TRANCART et Printa TRINH
- Le 14/02/2021 à Saint-Malo : Jules NALPAS, fils de Kim NGUYEN et de Mathieu NALPAS
- Le 22/02/2021 à Saint-Malo : Léonore PRÉAUX, fille de Jean-Roch PRÉAUX et Solène LÉGAUT

Le Règlement Général sur la Protection des Données n'autorisant plus la diffusion d'informations d'état civil, la publication dans le bulletin municipal des naissances, mariages, décès n'est possible qu'après autorisation reçue lors de l'établissement de l'acte d'état civil ou à la demande des personnes, des familles concernées. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Hommages

Dominique Brisou



Dominique Brisou est né en 1940 aux Hospices de Beaune. Diplômé de l'École Navale en 1960 et comme tous les élèves officiers, il part ensuite pour une longue navigation sur le croiseur école « la Jeanne d'Arc » en 1962.

Après de nombreuses affectations en mer ou à terre, il termine sa carrière militaire au grade de Capitaine de Vaisseau. Passionné de pêche, durant ses vacances, il s'adonne à ce plaisir

sur le bateau familial « la Guifette », puis sur un bateau plus moderne, parfois accompagné de ses neveux ou petits-neveux.

Arrivé à la retraite en 1992, il partage alors son temps entre Paris où il profite des richesses culturelles et Saint-Jacut où il devient un des piliers de l'association « Les Amis du Vieux St-Jacut ». Il obtient un doctorat en Histoire maritime à la Sorbonne en 1998. Au fil des ans, il écrit de très nombreux articles, faisant toujours preuve d'une extrême rigueur dans la recherche de leur documentation.

Il nous laisse de très nombreux écrits permettant de mieux connaître l'histoire de notre village. Merci Dominique.

Jean-Pierre Coco
Conseiller Municipal



Marie-Noëlle OTT

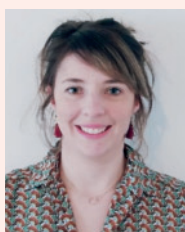
Nous avons également une pensée particulière pour Marie-Noëlle OTT, décédée le 10 février dernier.

Elle participait activement à la vie de la commune, un hommage lui est rendu par l'association des Jumeliaux.



Les services municipaux

Les agents du service administratif



Barbara BOUBAYA
Secrétaire générale



Lydie ALLAIN
Urbanisme et communication



Maryam ABOU-MERHI
Accueil - Administration générale et état civil

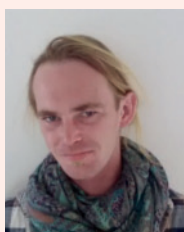


Cécile QUIBLIER
Comptabilité - Elections

Les agents du service technique



Jean-Michel BERTHO
Responsable du service



Anthony LE BRAS



Ronan LEBRAS



Gilles DUCLOS



Patrice BARON

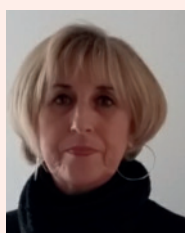


Vincent HAMON



Sylvain MOY

Le personnel de l'école



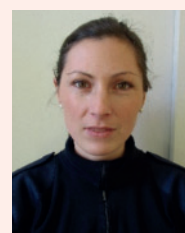
Sylvie DIEZ
ATSEM/garderie



Gaëlle DEPLANQUE
Garderie/cantine



Elisabeth MIGUET
Agent de service à la cantine



Nolwenn CHEREL
Agent de police municipale

Police municipale

Gestion du camping municipal de la Manchette



Virginie et Jérôme FERRÉ
Gestionnaires du camping

Prestataire - gestionnaire des ports



Patrick LORGERÉ



La commission « restauration scolaire »

Le règlement intérieur de l'école de Saint-Jacut-de-la-Mer a été validé le 15 décembre 2020, lors du Conseil de l'école, « la commission restauration scolaire ». Son fonctionnement est ainsi précisé :

- La municipalité en concertation avec l'Ehpad et les parents d'élève désignés, se charge de réunir et d'assurer l'organisation de la commission restauration scolaire.
- Son but est de permettre aux parents, à la direction de l'EHPAD et au personnel communal chargé de l'encadrement de cette activité, d'échanger et de faire évoluer le moment de la pause méridienne (par exemple : discuter de la composition des repas, du fonctionnement, du gaspillage, de l'éthique, des circuits courts, ...)

Pour tenir compte de la situation sanitaire, une « commission repas » s'est réunie dès septembre 2020 pour expliquer le mode d'organisation des repas pour les enfants et veiller aux conséquences du contexte sanitaire.

La commission se compose de :

- La directrice de l'Ehpad et la personne responsable de la cuisine,
- Deux parents d'élèves,
- La municipalité, représentée par la personne en charge de l'organisation de la cantine, de la secrétaire de mairie et un membre du conseil municipal.

Des personnes externes peuvent être invitées pour aider le groupe dans sa démarche. A ce titre, nous avons reçu la responsable du secteur d'approvisionnement de l'Ehpad et nous avons entrepris de discuter des menus afin de toujours mieux adapter la composition du repas. Ceux-ci sont établis pour 6 semaines, ce qui donne le rythme de rencontre de la commission repas. D'autres projets comme « le gaspillage alimentaire », « le repas végétarien », « le fonctionnement » sont et continuent d'être des questions qui seront débattues dans le temps.

Gérard Moleins

Le CCAS

Depuis juillet 2020, la nouvelle équipe du CCAS est composée de 8 membres :

- Jean-Luc Pithois Maire, et donc Président,
- Mariannick Mouton, conseillère municipale, déléguée aux affaires sociales, responsable du CCAS
- Gérard Moleins, adjoint
- Marie-Laure Dauly, conseillère municipale
- Raymonde Leguerrier, membre bénévole
- Annick Calmay, membre bénévole
- Marie-Berthe Coppalle, membre bénévole
- Catherine Meyer, membre bénévole

Chacun a pris ses repères ! même si certaines connaissent déjà très bien le fonctionnement du CCAS, ce qui a été précieux !

Nous avons pu répondre favorablement à plusieurs demandes diverses et variées, et avons mis en route un suivi téléphonique des personnes isolées, dès le deuxième confinement.

Compte tenu de la « crise sanitaire » nous n'avons pu malheureusement partager avec nos Aînés le traditionnel repas de fin d'année, moment fort de convivialité. Pour compenser cette absence de rencontre, nos Aînés ont reçu un colis rempli de produits achetés localement. Ils étaient accompagnés d'une carte de vœux de l'équipe municipale, illustrée par un dessin fait par les enfants de l'école de Saint-Jacut, ainsi qu'un poème de la poétesse Annaïck Le Léard.

Nous remercions celles et ceux qui ont contribué à cette opération de solidarité inter-générationnelle.

L'équipe du CCAS souhaite organiser, pour le mois de juin si c'est possible, un après-midi, avec goûter et animation, vraisemblablement en extérieur.

Par ailleurs, nous travaillons à la réalisation de l'un de nos projets : **l'aménagement d'un logement d'urgence** dans un local déjà existant et propriété de la commune.

Sur la base d'une contribution financière adaptée, la durée d'occupation serait limitée dans le temps et un suivi personnalisé des occupants serait mis en place pour leur permettre de "repartir "dans les meilleures conditions possibles.

Enfin, concernant l'Ehpad* dont nous rappelons qu'elle est gérée par la Mutualité des Côtes-d'Armor, nous sommes souvent sollicités par des familles dont un proche souffre de problèmes cognitifs ou de troubles du comportement et qui sont à la recherche d'une place en unité spécialisée. Nous avons relayé cet appel auprès de la Mutualité et nous savons qu'une réflexion est en cours pour trouver une solution à ce problème grave et délicat qui ne fait que croître, du fait du vieillissement de la population. Dans un premier temps, la piste envisagée pourrait être une réorganisation des places existantes dans les différents établissements de l'organisme gestionnaire.

Nous suivrons ce sujet avec beaucoup d'attention et vous tiendrons régulièrement informés.

Soyez assurés de notre écoute et de notre volonté d'aider toute personne qui en manifesterait le besoin auprès de nous.

Pour le CCAS,
Mariannick Mouton.

* EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Projet sciences avec la classe des CM : l'eau

Après la récréation de l'après-midi, nous retrouvons parfois les grands pour faire des sciences. Nous avons fait des expériences avec de l'eau.

Expérience n°1 : Coule et/ou flotte ?

Nous avons trié des objets. D'un côté ceux qui flottent, de l'autre ceux qui coulent... Nous avons fait des hypothèses, puis nous les avons vérifiées en mettant les objets dans la bassine. Nous avons eu des surprises ! Il y a des objets qui flottent puis qui coulent, comme les éponges. Il y a des objets qui flottent et qui coulent, à cause de leur forme (tout ce qui ressemble à un bateau flotte s'il n'y a pas d'eau à l'intérieur qui chasse l'air.)

Expérience n°2 : faire flotter une boule de cire et la remplir de jetons

Expérience n°3 : ça se mélange ou ça ne se mélange pas ?

On fait des hypothèses, et on les vérifie.



Classe GS (Gwenn)



La sortie cinéma que nous avons faite juste avant les vacances, le jeudi 15 octobre au nouveau cinéma de la Richardais. Nous sommes allés voir 3 jolis courts-métrages sur le thème des oiseaux, dont un qui racontait les aventures de Choum, une adorable petite chouette.



Sécurité routière

Nous avons beaucoup appris avec Nolwenn, la policière municipale qui est venue dans la classe nous parler de prévention routière.



Bonne et heureuse année à tous, petits et grands !



Assemblée générale !

Lors de l'assemblée générale de l'APEAEP, de nombreux parents ont pu discuter des différents projets que l'équipe enseignante était venue présenter. A cette occasion et puisque le traditionnel pot de rentrée n'a pas pu avoir lieu, les nouveaux parents ont pu s'informer sur l'APEAEP et sur son action. Grâce aux ventes et aux diverses animations que nous organisons, nous finançons les activités proposées par l'équipe enseignante ainsi que du matériel pour agrémenter la vie des enfants à l'école : livres, jeux, matériel pour le potager, accessoires pour la cour, les sorties scolaires et autres animations. Après l'approbation du bilan moral et du bilan financier, l'heure est venue d'élire un nouveau bureau.



grâce aux habitants qui ont joué le jeu et ont passé commande ! C'est dans le froid et la bonne humeur que nos 2 présidents ont brillamment organisé la distribution.

Cette année, c'est une vente de Gavottes qui a permis de régaler les gourmands au moment de Noël, faisant des heureux chez les petits et les grands.

... pour financer les projets !

Cette année encore, chaque classe bénéficie de séances de cinéma dans le cadre de « Ecole au cinéma » ou de « Cinécole » grâce au financement de l'APEAEP.

Malgré le contexte difficile pour tous, le Père Noël de l'association a offert à chaque classe des jeux et des livres et chaque enfant a également reçu soit un album, soit un roman.

2021 est également l'occasion pour les enfants de retrouver les planches ! Laëtitia et son « Théâtre en Vert » sont de retour dans notre école pour animer des ateliers de théâtre adaptés pour chaque âge. Si aucune représentation n'est assurée au vu du contexte sanitaire, nul doute que le travail fourni par les enfants leur sera bénéfique !



Nouvelle rentrée, nouveau bureau...

L'assemblée générale a été l'occasion d'élire le nouveau bureau. Un grand merci aux membres sortants pour leur implication et « bienvenue » aux nouveaux ! Les parents d'élèves de maternelle ont pris la relève avec l'élection de Coline et d'Emmanuel, élus à l'unanimité. Le nouveau bureau a ainsi pu décider des projets et du matériel à financer, avec le concours des autres parents d'élèves.

Les ventes...

La vente de sapins a dépassé nos espérances ! L'APEAEP a vendu une centaine de sapins pour les fêtes de Noël,

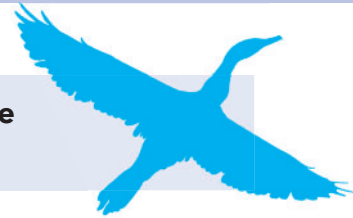
Les futures animations ?

Tout dépendra de l'évolution du contexte sanitaire ! Bien entendu, les membres du bureau de l'APEAEP espèrent pouvoir organiser ses traditionnelles animations comme la randonnée de nuit aux Ebihens, la braderie des Petites Crevettes ou encore la fête de l'école, mais toutes ces actions sont en suspens. Cependant, des ventes pourront être proposées afin de poursuivre le financement des projets pédagogiques.

N'oubliez pas, l'APEAEP a besoin de votre soutien et de votre participation, quels qu'ils soient !

*Anne Cardon, Matthieu Dugenet et
Chloé Berteaux*





Pour tous contacts avec la municipalité, l'élu référent en charge de la vie associative est Gérard MOLEINS, adjoint.

Des nouvelles d'Afrique !



Comme pour vous et comme pour l'ensemble du monde associatif, l'année 2020 a été inédite pour Back to Africa. Néanmoins, même si les réunions ont été très limitées, même si l'Assemblée Générale et les manifestations initialement prévues ont été reportées, son ambition de soutenir des projets initiés localement reste entière :

Back to Africa est toujours là...

Nos liens se sont durant l'année maintenus avec le Togo, la Mauritanie, Le Sénégal.

Les projets en cours se poursuivent...

Nous verserons une nouvelle fois en décembre à l'orphelinat de Lomé la somme de 150€, versement exceptionnel et marque de notre soutien à Fleur Lorcas et son équipe. Pour rappel, Back to Africa avait contribué à la rénovation, l'extension des bâtiments et l'équipement en sanitaires de cette structure au Togo.

L'aide à la coopérative de Mauritanie a été actée : 1000€ ont été versés sur la base des devis que nous avons reçus. Ces sommes seront utilisées pour l'achat de semences et de matériel agricole. La supervision de ce dossier est effectuée par Diop Dieynaba. Awa, notre amie et membre du CA, pourra également mesurer l'intérêt de ce financement sur place quand le temps des voyages internationaux sera revenu et qu'elle pourra (enfin !) retrouver sa famille au pays.

Les nouveaux projets se profilent...

Aucune décision n'a été prise car nous tenons à y associer nos adhérents mais Back to Africa s'oriente en 2021 vers un coup de pouce, cette fois ci, au Sénégal. Il pourrait s'agir d'une aide à la construction d'une cantine scolaire, projet qui serait supervisé sur place par Anne-Catherine Senghor à Fimela. Nous vous tiendrons au courant...

Nous attendons avec impatience de vous retrouver dès que cela sera possible autour de ces projets. Les derniers, et pas les moindres, visent enfin à faire la fête ensemble le 12 juin 2021, pour une rencontre autour de toutes les musiques, et le 20 novembre 2021, pour le repas africain et dansant de fin d'année. A vos agendas !

Nous restons disponibles pour vos éventuelles questions, portez-vous bien en attendant !

Le bureau



Du nouveau au Club Nautique

Le club nautique de Saint Jacut vous propose pour l'année 2021 l'activité **kitesurf**.

Cette activité se déroulera toute l'année à partir des vacances de Pâques, nous proposerons des stages d'initiation, des cours particuliers de foil hors saison, et une activité club avec deux créneaux par semaine. A partir du mois de septembre le mercredi et le samedi après-midi. Le club investit aussi dans une nouvelle flotte de chars à voile pour permettre l'accueil d'un nombre de plus en plus important de scolaires et pour nos habitués.

Suite au départ de notre moniteur Cyprien Derouette, l'équipe de salariés a quelque peu évolué : Marius Grégoire ainsi que Nolan Douet sont nos nouveaux apprentis. De plus, le club nautique embauche Guillain

Woestyn, notre nouveau moniteur de kitesurf. Celui-ci vous accueillera à la maison de la mer.

Nous espérons vous voir nombreux à venir découvrir nos nouveaux supports ainsi que la nouvelle équipe.

Toute l'équipe du Club Nautique de Saint-Jacut reste à votre disposition pour toutes demandes complémentaires.

Cordialement,

Dorian VANNIER

Responsable du Club Nautique de Saint-Jacut-de-la-Mer

www.cn-saintjacut.com - www.facebook.com/CNJ22750

ZA Les Basses Terres - 22750 Saint Jacut de la Mer

0683673532-0647850349

Association d'Entraide

Association d'Entraide au service des habitants de Saint-Jacut-de-la-mer qui sont isolées (lien social) ou qui ont des besoins ponctuels (utilité sociale) de petits bricolages, de petits dépannages informatiques ou d'un coup de main pour des documents administratifs ou d'une aide scolaire.

Cette association qui vise à maintenir du lien social et à rendre service à tout habitant de la commune intervient gratuitement (solidarité) sur la base du volontariat et sans aucune concurrence avec des professionnels.

Les secteurs d'intervention possible visent à Lutter contre l'isolement (ex. visites à domicile ; lectures ...), à rendre des petits services ponctuels (ex. bricolages basiques - changer une ampoule ou une roue de voiture - courses- coup de main informatique) ou à aider administrativement (ex. remplir un document ; recherche de renseignements ; liens avec des artisans, commerçants ou organismes spécifiques..) ou scolairement à distance compte tenu du contexte sanitaire.

Notre association fait donc appel à toute personne à même d'intervenir dans ce cadre. Une charte d'engagement et de confidentialité est signée par chaque intervenant.

Des temps conviviaux créateurs de lien social (ex. pot amical, petits regroupements, petites animations...) permettront de créer une dynamique collective et une cohérence d'intervention.



Concrètement, toute personne dans le besoin, pourra contacter l'Association

SAINT-JACUT RELAIS SERVICES
07 49 75 11 27

Des permanences téléphoniques sont mises en place tous les jours (sauf le dimanche) entre 10h et 12h. Une boîte vocale permet de laisser un message en cas d'absence.

Pour les visites à domicile, un binôme interviendra.

Une communication par voie de presse, dans le journal municipal et panneau-pocket. Des affiches et des dépliants informeront la population. D'ores et déjà une vingtaine de bénévoles sont volontaires.

En raison du contexte actuel les interventions se dérouleront dans le strict respect des règles sanitaires. Chaque demande sera étudiée au cas par cas.

Les jumeliaux



Nos amis gallois ont annoncé leur visite du 3 au 6 juin prochain, et dans notre grand optimisme nous espérons qu'elle aura lieu, aussi nous ferons bientôt appel aux membres et amis des Jumeliaux pour leur préparer un beau séjour.

Ce jumelage est celui de tous les Jaguens, et tous sont invités à participer de près ou de loin à l'organisation tout d'abord, et/ou à l'accueil. Vous pouvez contacter

un membre du bureau ou envoyer un sms ou un mail (voir ci-dessous).

Apprenant avec une grande tristesse le décès de Marie-Noëlle Ott Courtemanche, nous nous rappellerons toujours combien elle a compté pour le jumelage à ses tout débuts et bien longtemps, en contribuant avec son accordéon à donner à nos échanges une ambiance musicale, joyeuse et à créer nos premiers liens avec nos amis gallois. Tu nous as bien fait danser Marie-Noëlle. So long, friend !

Les Jumeliaux - Comité de jumelage de Saint Jacut de la Mer
3, rue du Châtelet - 22750 Saint Jacut de la Mer - 06.01.75.53.46 -
abigaelbn@orange.fr





Le club du livre



2020, une année qui s'achève, 2021 une nouvelle année pleine de promesses dans le devenir d'une nouvelle force annonciatrice d'un renouveau...
Toute l'équipe de l'association " Le Club du Livre " s'associe pour vous souhaiter le meilleur.

Pour la Mairie, une nouvelle équipe d'administrés, un mandat de gestion communal dans l'exercice d'une présence efficace auprès de ses administrés, le goût de la réussite indéniable.

Encore toutes nos félicitations, une nouvelle page blanche à écrire...

Merci mille fois aux adhérents et futurs adhérents qui nous transmettent leur soutien, leur gentillesse et leur apport en connaissances diverses et variées.

Nous sommes présents tout au long de l'année, les vendredis et les samedis matins de 10 heures à 12 heures. Pour vous un très grand choix de livres, DVD, CD musical classique.
Tous les mois, découvrez-le « Le livre du mois », " une sélection de 10 ouvrages dont une page suiveuse ", nos conseils et notre assistance.
Nos conditions d'abonnements : 6€ individuel, 10€ familial et 12€ familial et DVD.

Les mesures de sécurité sont toujours d'actualité : port du masque, distance entre les personnes 1,50m.

Ici et maintenant

Inscrit dans une gamme parfaite des nombres,
Celui que l'on nomme le chiffre sept ad ombré,
Invite le lecteur sur le chemin initiatique.

Encore jonché de signes et de symboles énigmatiques,
Toujours captivé par la recherche de sa vérité,

Mise sur sa foi, anobli, sera paré de son ornement sacré.
Au détour de son avancée, par la découverte
Inespérée et émouvante de la réduction théosophique.
Nanti de cette sensation nouvelle et magique car
Toutes formes, toutes pensées sont ramenées à l'Unité.
Ensemble vivons cette expérience et sans apriori,
Nivelons de plus belles manières la route du bonheur
Accompagné du chiffre sept, résultat de la somme
Novatrice du carré et du triangle, figures géométriques
Toujours présentes dans la pensée universelle.

(Union universelle des êtres de notre système terrestre)

Invitation aux bonnes affaires à partir de 0,50€ le livre...
tout au long de l'année durant nos permanences, également une sélection de films proposée à l'unité ou par trois, à vous de choisir.

**Pour nous contacter : 06 63 15 28 67 ou
marc.prochownik@orange .fr**



La pétanque jaguine

La pétanque jaguine vous propose la pratique de la pétanque en loisirs. Nous vous accueillons du lundi au vendredi de 14H à 18H.
Ambiance conviviale pour tous niveaux pour jeunes et moins jeunes
Pour tout renseignement : contacter Bernard Gras 0649449052

Comité des fêtes

Le comité des fêtes recherche des bénévoles pour les vide-greniers de juillet et août ainsi que la fête du village et la fête des Ebihens en août.
Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, merci par avance. Merci de prendre contact avec M. Guguen Philippe : Tél 07 52 62 42 18 ou 06 99 27 65 79 ou par mail guguen@gmail.com

La trésorière, Mme Guguen



**PRESQU'ÎLE
EN POÉSIE**

En attendant des jours meilleurs.

A la parution de ce nouveau bulletin municipal, cela fera bientôt un an que notre association Presqu'île en poésie s'est endormie privant ses fidèles souscripteurs des animations annuelles que nous proposons : apéros poétiques, Printemps des Poètes, Festival. C'est bien dommage car en ces temps difficiles que nous traversons, la culture et donc la poésie contribue à vaincre la morosité et l'isolement, sources de mal-être.

Certes, il y a le site qui chaque mois propose un thème d'écriture qui inspire de nombreux poètes, mais nous avons bien conscience que cela est insuffisant car la poésie passe aussi par l'oralité dans une ambiance d'écoute et de convivialité.

Alors nous espérons que dans les prochaines semaines nous pourrons à nouveau nous retrouver dans les cafés de notre presqu'île autour d'un verre et de vers bien entendu. D'ici là, voici les thèmes d'écriture que nous vous proposons sur presquileenpoesie.org

Janvier : La simplicité.

Février : Le masque.

Mars : Le désir (thème du Printemps des poètes).

Avril : Le regard.

Mai : Le chemin.

Juin : L'étranger.

Fort du soutien moral et financier des institutions (Région, Département, EPCI Dinan Agglomération, Commune) Pep travaille à la prochaine édition du Festival « La houle des mots » pour que notre commune, à travers les lectures, les expositions, la musique, puisse vivre en poésie les 3 et 4 juillet prochains... en espérant que d'ici là, la crise sanitaire soit derrière nous.

Bien poétiquement.

L'équipe de Presqu'île en poésie.

Les nouvelles du Népal par l'association *Little World Népal France*



La pandémie de la covid 19 n'a pas épargné le Népal. Les autorités népalaises ont pris très vite des dispositions sanitaires contraignantes pour minimiser au mieux cette épidémie. Une campagne massive de dépistage a pu encadrer un confinement très vigilant dans la capitale. Le nombre de mort à ce jour reste modéré au regard des chiffres européens.

Dans les villages suivis par l'association l'épidémie est peu virulente, elle reste concentrée dans la vallée de Katmandu. Deux de nos étudiants sont touchés, Yubraj est heureusement asymptomatique, mais ne peut rejoindre son université à Dhaka avant d'être testé négatif. Tapindra se remet doucement d'une semaine difficile, lui qui déjà souffre de gros problèmes cardiaques, nous a bien inquiété. Sans être touché Kanchan doit patienter pour reprendre son poste de cuisinier à Dinard, les vols internationaux sont toujours très réduits.

Ici nous avons dû, comme toutes les autres associations, chercher de nouveaux moyens de récolter des dons pour tenir nos engagements auprès des étudiants parrainés et aux deux petites écoles de village que nous suivons. Nous tenons à remercier chaleureusement tous ceux qui ont répondu à nos sollicitations. Pierre Prem Bahadur, jeune népalais de St Briac a mis en ligne une cagnotte leetchi pour deux aides ponctuelles, l'une pour équiper le nouveau dispensaire implanté à Ghormu. (village avec lequel nous entretenons des liens très forts, avec entre-autre des échanges entre les écoliers de l'école de St Jacut et ceux de Ghormu). La deuxième action pour contribuer à l'achat de matériel d'hygiène dans l'hôpital de Katmandu où Nitesh (premier diplômé en médecine de l'asso.) a pris ses fonctions cette année.

Nous espérons aussi compter sur les bénéficiaires de la vente du livre « La joie des montagnes, invitation au Népal » de Marie Le Scanve qui a séjourné à Ghormu dans le cadre des « ateliers d'artistes », initiés par notre association ; Elle était accompagnée de trois sculpteurs bretons ayant fait participer jeunes et moins jeunes à leurs travaux. Le livre à travers la production artistique montre la vie quotidienne au village, les rencontres, les échanges.

Compte-tenu des contraintes sanitaires, nous n'avons pas pu vous convier à une assemblée générale. Cette occasion d'échanger avec vous nous manque. Nous espérons vivement pouvoir le faire au plus vite !

L'équipe de LWNF.



Répar Toi-même continue son activité... en roue libre

Suite à l'instauration d'un nouveau confinement et d'un couvre-feu, nous avons été au regret d'annuler jusqu'à nouvel ordre toutes nos permanences que ce soit à notre local de Ploubalay, chez Leroy Merlin, à Plancoët ou à Dinan.

En attendant, il est toujours possible de vous aider soit par téléphone ou par mail pour vous guider dans vos réparations ou en direct de façon ponctuelle.

Si les conditions sanitaires le permettent, nous organiserons dans le courant de l'été un atelier de réparation vélos, place du marché, devant la salle des fêtes.

Nous rappelons que RTM est une association qui prône la réutilisation du matériel et lutte contre l'obsolescence programmée. Cette économie circulaire participe de la transition écologique.

Repar toi-même organise aussi des ateliers thématiques pour apprendre à ses adhérents à réparer eux-mêmes leur matériel ; par ex : un atelier vélo, un atelier collage, un atelier électricité, recherche de pannes... ces ateliers sont ouverts à tous et gratuits.

RTM est présent également dans les salons et les manifestations publiques dans la zone d'intervention qui englobe Dinard/Dinan/Plancoët.



RTM fonctionne avec un comité d'animation composé d'une dizaine de réparateurs.

Ces réparateurs prennent en charge les adhérents qui souhaitent réparer leur matériel.

RTM a assuré ainsi 240 réparations l'année passée sur 4 sites (Ploubalay, Dinan, Pleurtuit et Plancoët) et continue sa progression.

Les intéressés peuvent contacter l'association et venir aux permanences lorsqu'elles seront ré-ouvertes ou prendre RV pour les cas particuliers.

L'association recherche également des réparateurs pour assurer la diversité de la demande et étoffer son équipe.

Tel : 06 31 80 32 69

Mail: repartoimeme@gmail.com

Site : <http://www.repar-toi-meme.org>



Bien entendu nous vous tiendrons informés de toute évolution de la situation et ferons notre possible pour rétablir un fonctionnement « normal »...

Nous comptons sur votre compréhension.

PS : Photo prise avant le Covid 19, donc sans masque !

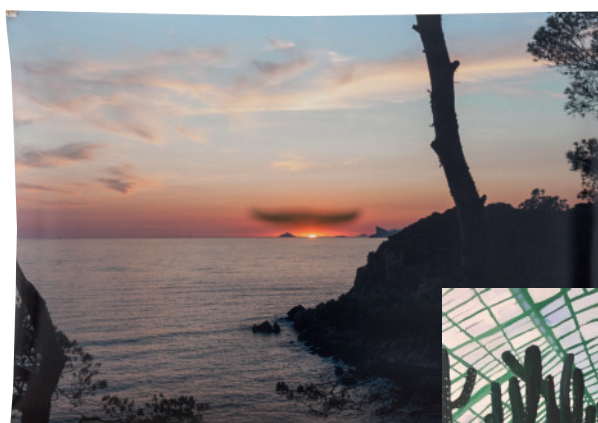
Les Ateliers du Plessix-Madeuc

Malgré le contexte, Les Ateliers du Plessix-Madeuc restent engagés pour le soutien aux artistes, et poursuivent leurs accueils en résidence à Saint-Jacut.

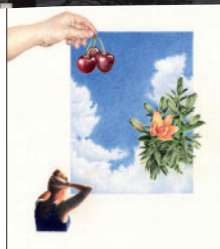
Au printemps (du 15 avril au 3 juillet), Mathilde Geldhof (photographe) et Alexandre Luu (dessin et illustration) s'installeront sur la presqu'île, pour produire de nouvelles œuvres que nous espérons pouvoir vous faire découvrir lors de différents événements :

- le samedi 29 mai, dans leurs ateliers à la résidence SNCF, pour un après-midi de portes ouvertes
- à partir du 2 juillet, les artistes proposeront un parcours d'œuvres dans les jardins de l'Abbaye de Saint-Jacut, visible tout l'été.

En juillet et en août, nous accueillons Valentin Guichaux (peintre) en résidence. Un temps de portes ouvertes et des rencontres sous forme d'ateliers de pratiques artistiques seront accessibles.



1- Mathilde Geldhof, *Le rayon vert 1*, 2020. Tirage jet d'encre latex. 70x100cm



3- Valentin Guichaux, *Serre de cactus*, 2020. Huile sur toile, 160x120cm.

2- Alexandre Luu, *Carnet de voyage*, 2019. Crayon de couleur et encre sur papier. 10x15cm



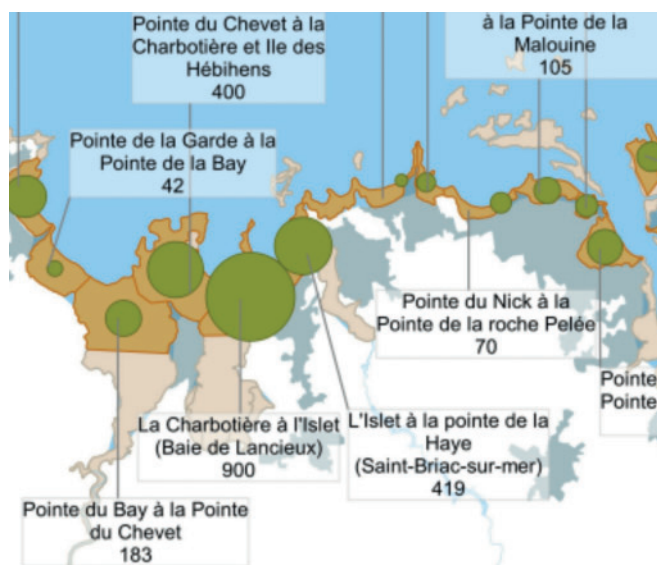
Saint-Jacut Environnement



Le saviez-vous ?

Lors du comptage national des pêcheurs à pied organisé chaque année à l'occasion des plus grandes marées d'août par le Réseau Littorea, leur nombre peut dépasser 10 000 pratiquants dans les Côtes d'Armor en fonction du jour, de la météo et du coefficient de marée.

Extrait de la carte issue du comptage national des pêcheurs à pied du 21 août 2020 (source : Réseau Littorea / Office Français de la Biodiversité, www.pecheapied-loisir.fr).



En 2020, le nombre de pêcheurs comptés par Saint-Jacut-Environnement et le Centre nautique de Lancieux entre la pointe du Bay côté Arguenon (183) et l'Islet côté Lancieux (900) en passant par l'archipel des Ebihens (400) représente 20% du nombre total des pêcheurs à pied dans les Côtes d'Armor.

Date, Coeff. marée	Coeff. marée	Nb de pêcheurs	Commentaire
21/08/2020	104	8250	Fréquentation habituelle pour des grandes marées estivales de coefficient < 105.
03/08/2019	104	5700	Pluies éparses, chassé-croisé des vacanciers.
13/08/2018	109	10100	Très beau temps avec un coefficient élevé en plein mois d'août.
12/08/2018	109	3800	Pluie et averses orageuses
22-23/08/2017	101	7500 à 9000	Conditions de marée et fréquentations comparables à 2016.
20/08/2016	103	8300	Fréquentation habituelle pour des grandes marées estivales de coefficient < 105.
02/08/2015	101	6300	Bonnes conditions de marée mais weekend de chassé-croisé des vacanciers.
12/08/2014	113	13200	Fréquentations record identiques avec des coefficients de marée élevés et une météo très agréable
22/08/2013	109	13200	

Tableau : nombre de pêcheurs à pied estimé par VivArmor Nature dans les Côtes d'Armor lors des précédents comptages collectifs (source : Réseau Littorea, www.pecheapied-loisir.fr)

Brigitte Huvé et Alain Païtry
SAINT JACUT ENVIRONNEMENT

Calendrier des manifestations

Toutes ces festivités sont indiquées sous réserve des conditions sanitaires.

Mai :

Mardi 04 : Projection du film « Jardin sauvage » (Saint Jacut Environnement)
Samedi 08 : Cérémonie du 08 mai 1945

Juin :

Dimanche 02 : Trail des Ebihens
Lundi 03 : Arrivée des Gallois (Les Jumeliaux)
Dimanche 06 : Trail des Ebihens (Saint Jacut multisports)
Samedi 12 : Concert (Back to Africa), salle polyvalente
Lundi 21 : Fête de la musique Place Landouar (Municipalité)

Juillet :

Exposition, déambulation Place Landouar et Grande Rue (Municipalité)
Samedi 03 : Festival « La houle des mots » et exposition « Nature » (Presqu'île en poésie)
Dimanche 04 : Festival « La houle des mots » et exposition « Nature » (Presqu'île en poésie)
Jeudi 08 : Théâtre (Echo des Ebihens), salle polyvalente

Samedi 13 : Théâtre (Echo des Ebihens), salle polyvalente
Mercredi 14 : Feu d'artifice à la Manchette et bal populaire, place Landouar (Municipalité)
Jeudi 15 : Théâtre (Echo des Ebihens), salle polyvalente
Samedi 17 : Fête au camping municipal (Association des résidents des mobil-homes)
Dimanche 18 : Vide-grenier à la Banche (comité des fêtes)
Mardi 20 : Journée découverte astronomie, Chef de l'Isle (Municipalité)

Août :

Exposition, déambulation Place Landouar et Grande Rue (Municipalité)
Dimanche 01 : Cérémonie Forces Françaises de l'Intérieur
Mardi 10 : Théâtre (Echo des Ebihens), salle polyvalente
Jeudi 12 : Théâtre (Echo des Ebihens), salle polyvalente
Jeudi 12 : Fête au camping municipal (Association des résidents des mobil-homes)

Samedi 14 : Fête au village, camping (comité des fêtes)
Dimanche 15 : Hommage aux marins péris en mer
Jeudi 19 : Théâtre (Echo des Ebihens), salle polyvalente
Mardi 18 : Balade aux flambeaux, Les Ebihens (comité des fêtes)
Dimanche 22 : Vide-grenier à la Banche (comité des fêtes)
Samedi 28 : Théâtre (Echo des Ebihens), salle polyvalente

Club nautique :

Régates en juin, juillet et août
<http://www.cn-saintjacut.com/programme-inscription>

Pétanque Jaguine : Challenge d'été : chaque vendredi de juillet à septembre (13h30/18h00)





Ouverture à la culture...

Avec discrétion, et modeste nombre de Jaguens-Jaguines créent !
Qui avec un pinceau, d'autre avec un instrument de musique, un appareil photo, un morceau de bois, de tissu... ou encore avec des MOTS !

Dans ce numéro 44 nous avons décidé d'ouvrir une **page Culture**, en commençant par deux poèmes écrits par des femmes dont la sensibilité et la perspicacité nous ont séduits.

Que cette page culture soit ouverte à tous les **artistes de toutes disciplines**, nous attendons vos propositions pour le prochain Jaguen !

Le bonheur tout simplement

Un bol entre les mains,
Souffler sur un café chaud
Derrière la fenêtre,
Regarder au loin se dégourdir,
les premiers rayons du soleil.
Endosser un vieux manteau,
Nouer un cache-col autour de son cou,
Chausser les bottes en caoutchouc
Et partir voir la mer.
Flâner sur la plage,
Humer l'odeur iodée
Du goémon mouillé
Et avaler goulûment
L'air frais venu du large.
S'amuser des oies sauvages
Qui montent et qui descendent
Sur le manège des vaguelettes
S'échouant près du rivage.
S'attarder sur la crête des vagues,
Frangée d'écume blanche,
Sur la découpe d'un rocher là bas.
Ecouter le ressac,
Le flux des petits rouleaux,
Mourant dans les coquillages,
L'appel d'une mouette,
Le souffle du vent sauvage
Sur la dune à peine éveillée.
Lever le nez rougi
Pour boire le soleil timide
Et se dire en fermant les yeux
Qu'est-ce qu'on est bien ici !

Louise Montagne

La simplicité

Opter pour la simplicité sera souvent aller vers la sincérité
Bannir les oripeaux, les bijoux, les grelots
Ouvrir la vérité, casser le fabriqué
Aller à l'essentiel, mépriser les faux nez
Savoir alors tout bien considéré
Qui est celui qu'on aime et qu'on veut regarder
Un peu d'humanité et de chagrin caché
Ou un bloc miroitant pétri de fausseté
Des esprits éminents ont exprimé l'idée
Que la simplicité habillait les niais
C'est une erreur grossière, sachons bien distinguer
La finesse, l'intuition, la perspicacité
De l'esprit embrouillé perdu dans la conformité
Car la simplicité met au défi bien des complexités
Elle démêle les fils autant que les idées
Et ne s'arrête enfin qu'à l'épure du vrai
Lorsque chercher encore serait mentir et se dissimuler
Sans fard et sans effets, visant l'honnêteté
Elle se trouve plus forte en s'étant dépouillée

Dominique Verdé de Lisle

Nous remercions les personnes qui nous ont soufflé cette sélection, elles se reconnaîtront, ainsi que l'association *Presqu'île en Poésie* qui participe grandement à la promotion de la poésie.

Des souvenirs pour l'avenir.

Début février, la vague de froid sur notre région accompagnée de chutes de neige a métamorphosé le paysage de la presqu'île.



Pour beaucoup cet évènement était exceptionnel, même si des épisodes similaires étaient déjà survenus par le passé. Mais avec le temps les souvenirs s'estompent...

Pour que celui-ci reste dans nos mémoires, nous vous proposons de participer au regroupement des **magnifiques photos** que vous avez pu prendre, et de les **partager** avec l'ensemble des habitants. Une sorte de concours « photos », mais sans classement ni attribution de prix ; il sera simplement demandé au comité de sélection de porter une attention particulière à la représentation de la presqu'île sous la neige.



Pour nous adresser vos photos :

- 1) Une adresse mail:
mairie.stjacutdelamer@wanadoo.fr
- 2) Vous nous faites parvenir au plus cinq de vos prises de vue sur la Presqu'île sous la neige, pour le 20 avril 2021 au plus tard.

Pour réaliser la sélection :

- 1) Un comité de sélection sera créé. Composé de trois ou cinq personnes il aura pour but de sélectionner une dizaine de clichés sur l'ensemble des photos proposées.
- 2) Pour en faire partie, merci d'envoyer votre candidature à l'accueil de la mairie, mairie.stjacutdelamer@wanadoo.fr, pour le 20 avril. Les personnes tirées au sort pour faire partie de ce jury, ne pourront pas participer au concours en adressant leurs propres photos.
- 3) L'accent de cette sélection portera sur l'image de « Saint-Jacut sous la neige » au travers de ces clichés.

Les suites du concours :

Une fois la sélection des photos terminée, elles seront reproduites dans un livret. Un exemplaire de celui-ci sera remis aux auteurs des photos sélectionnées. En complément, la mairie fera procéder à des agrandissements, afin de réaliser une exposition publique dans le bourg. Pour que ces agrandissements soient de qualité, le cliché d'origine devra l'être d'autant plus (l'idéal serait de pouvoir agrandir au format 40X60 voire plus grand !).



Lancement de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI) et de sa plateforme en ligne



Dinan Agglomération a signé une convention en septembre 2020 avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour lancer un programme d'actions autour de la biodiversité, en appui technique avec l'association COEUR Emeraude. L'Atlas de la Biodiversité de Dinan Agglomération a pour objectif :

- D'améliorer la connaissance pour engager l'action et la mobilisation locale sur la biodiversité
- De déployer un premier programme d'actions au plus proche du citoyen et de l'échelon communal sur le territoire
- D'être un outil d'aide à la décision permettant une meilleure appréhension des futurs aménagements et de leurs impacts environnementaux
- De sensibiliser, de former et d'impliquer les acteurs et habitants du territoire

Une plateforme en ligne pour contribuer à l'atlas de la biodiversité de Dinan Agglomération.

La plateforme en ligne, accessible sur le lien <http://biodiversite.dinan-agglomeration.fr>, permet à tout citoyen présent sur le territoire de pouvoir indiquer ses observations naturalistes et ainsi contribuer aux inventaires participatifs.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez joindre Dinan Agglomération au 02 96 87 52 73 ou par mail à biodiversite@dinan-agglomeration.fr



Pollution, dépôts sauvages, dégradations...



Les photographies parlent d'elles-mêmes et ne méritent pas de commentaires. Même si la photographie de « La ville Neuve » sous l'eau peut en faire sourire certains, c'est avec colère et incompréhension que nous constatons de nombreuses incivilités sur la commune. Nous avons un magnifique cadre de vie, pourquoi s'en prendre aux infrastructures avec autant de manque de respect.



**Montant des amendes :
dépôt sauvage à pied 68 €
et à l'aide d'un véhicule
1500 €.**

Point sur nos falaises

Comme annoncé dans le bulletin *Au fil de la Presqu'île n°2*, notre presqu'île a subi plusieurs éboulements et nous vous avons annoncé un article dédié à ce sujet pour vous détailler les mesures prises ou à prendre.

Houle Causseul

Les multiples petits effondrements au port de la Houle Causseul courant janvier, ont nécessité une « purge » de la falaise, une des techniques applicables en cas d'éboulements : « *Purger la falaise* » = mettre la pierre de la falaise à nu. C'est à dire faire tomber la terre amassée, la végétation, les roches disloquées. Cette intervention a été effectuée par l'équipe technique à l'aide d'une lance à incendie prêtée par les pompiers que nous remercions.

Suite à ces travaux, la DDTM qui avait préconisé cette purge, est revenue sur le site et a validé le résultat obtenu. A ce jour, le site est sécurisé, mais reste sous surveillance.

Accès à la plage du Châtelet

A la même période, la falaise soutenant l'escalier de descente à la plage du Châtelet s'est partiellement effondrée à la base, nécessitant une fermeture immédiate de l'accès pour éviter tout accident. À ce jour, les résultats récents des consultations auprès de DDTM nous permettent de comprendre les causes de cette fragilisation, et d'appréhender les travaux nécessaires à la consolidation de cette falaise ; ceux-ci consisteront notamment à modifier le cheminement des eaux pluviales du quartier situé au-dessus de la plage, et à consolider la base de la falaise ; une validation et planification des travaux à réaliser est en cours. Vous serez tenus informés de la durée de ceux-ci et donc de la date prévisionnelle de la réouverture de cet accès.

Beaucoup d'entre vous ont dû prendre connaissance d'articles de presse relatant les déséquilibres structurels du littoral en France, et notamment en Bretagne. Même si les causes des dégâts constatés peuvent être différentes d'une partie de littoral à l'autre, il est certain que ce sujet est au cœur de nos préoccupations, et que nous mettrons tout en œuvre pour maintenir la sécurité de tous, sur nos sentiers côtiers et abords des plages.

La Municipalité

L'eau est partout



Elle tombe du ciel (quand il pleut), elle s'infiltre dans les sols pour alimenter la nappe (quand elle le peut), elle alimente les zones humides (quand elles existent), elle ruisselle vers les fossés et les cours d'eau (quand ils sont là), elle fait vivre les plantes et animaux aquatiques (quand les conditions sont réunies), elle rejoint la mer. Ça, c'est la version naturelle du cycle de l'eau... Car l'eau est aussi prélevée pour alimenter les populations ou les activités économiques humaines, elle peut être polluée par des excès d'engrais ou de pesticides, elle est aussi rejetée après épuration, elle peut véhiculer des germes nuisibles aux organismes aquatiques ou à ceux qui les consomment. Ça, c'est la version économique du cycle de l'eau...

Comment rendre ces deux versions compatibles, autour d'un équilibre entre nature et économie ? "

La réponse et une analyse du sujet se trouvent dans le tableau de bord 2020 du SAGE dont le lien est le suivant :

<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home/consultation-eau/notre-proposition-de-strategie-pour-leau.html>

Précision

Il a été indiqué dans le précédent bulletin en page 35, une information sur la création d'emploi « en triant nos déchets, nous créons de l'emploi ». Nous tenons à préciser qu'il s'agit de création d'emploi **à fiscalité constante**.



Quelques règles à respecter

Peut-on faire brûler ses déchets verts dans son jardin ?

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Il est également possible de faire un compost individuel. Cette interdiction concerne également les collectivités territoriales et les entreprises d'espaces verts et de paysage. Concernant le brûlage des nids de chenilles processionnaires, prévenir la mairie préalablement.

Horaires à respecter pour les travaux de bricolage et de jardinage

Jours ouvrables	8h30-12h	13h30-19h30
Samedi	9h-12h	15h-19h
Dimanche et jours fériés	10h-12h	



Pensez à tailler vos haies...

...et les branches des arbres qui dépassent sur la voie publique et qui peuvent gêner la visibilité, le passage des véhicules et des piétons ainsi que masquer les panneaux signalétiques.

Entretien devant votre propriété

Il est aussi rappelé, suivant l'arrêté municipal 2018/115 du 22 juin 2018, que les propriétaires doivent procéder au désherbage du trottoir (produits phytosanitaires interdits) au droit de leur domicile et nettoyer les ouvrages d'évacuation des eaux pluviales.

Chenilles processionnaires

Chaque propriétaire doit faire le nécessaire selon l'arrêté municipal 2014/25 réglementant la lutte contre les chenilles processionnaires.

Pour limiter sa prolifération, il existe plusieurs moyens selon les saisons.

Pour tout renseignement et commande de pièges, contacter Dinan Agglomération au 02 96 87 14 15.

Tranquillité vacances :

Plusieurs cambriolages ont eu lieu ces dernières semaines. Restez vigilants et si vous devez vous absenter plusieurs jours, pensez à solliciter la gendarmerie pour bénéficier de la surveillance « Opération tranquillité vacances ».

Gendarmerie de Plancoët :
02 96 84 13 99 ou
 Beaussais-sur-mer :
02 96 27 20 17.



Permanences du conciliateur de justice



- 1^{er} mardi du mois 09h-12h : Mairie de Pleudihen-sur-Rance (02.96.83.20.20)
- 2^e mardi du mois 09h-12h : Mairie de Plancoët (02.96.84.39.70)
- 3^e mardi du mois 09h-12h : Mairie de Plouër-sur-Rance (02.96.89.10.00)
- 4^e mardi du mois 09h-12h : Mairie de Ploubalay (02.96.82.60.60)

Il est nécessaire de prendre rendez-vous à l'accueil de la mairie concernée.

Locations saisonnières :

La période des réservations pour les locations saisonnières a démarré ; Vous envisagez de louer votre logement, ou une partie de celui-ci ? Retrouvez toutes les démarches à accomplir sur le site de Dinan Agglo : <http://www.dinan-agglomeration.fr/Economie-numerique/Developpement-touristique/Taxe-de-sejour> ou renseignez-vous en mairie, une version papier de ce document vous sera remis.

Carte nationale d'identité et passeport



Pour faire ou refaire sa carte d'identité ou son passeport, il faut s'adresser à une commune équipée du dispositif numérique de recueil (Plancoët : 02 96 84 39 70, Ploubalay, commune de Beausais-sur-Mer : 02 96 82 60 60, Matignon : 02 96 41 24 40, Dinan : 02 96 39 22 43).

Les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports sont traitées sur rendez-vous. Il est recommandé d'effectuer une pré-demande en ligne :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R45668>.

Renseignements sur le site : <http://cotes-darmor.pref.gouv.fr/Actualites/Nouvelles-modalites-pour-les-demandes-de-carte-nationale-d-identite>



Inscription sur les listes électorales

Pour toute demande d'inscription sur les listes électorales, il faut vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Les prochaines élections :

Les élections départementales ont lieu les **13 et 20 juin 2021**, en même temps que les élections régionales afin de renouveler les 101 conseils départementaux.



Abonnez-vous au bulletin municipal !

Le Jaguen est distribué dans les boîtes aux lettres uniquement si la maison est occupée.

Les boîtes aux lettres doivent être accessibles et identifiables.

Résidences secondaires : pour recevoir votre bulletin municipal à votre domicile principal, fournir à la mairie 4 timbres "20g".

En plus du site internet et du Jaguen, la mairie vous informe via *PanneauPocket* (application à télécharger sur portable ou tablette) et le bulletin d'informations *Au fil de la presqu'île*.



Les membres de la commission du bulletin municipal

Recensement des jeunes JDC



Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire.

Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants :

- pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport)
- livret de famille
- justificatif de domicile

Il est possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

La Journée Défense et Citoyenneté est obligatoire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Le recensement en mairie permet l'inscription d'office sur les listes électorales.



La Mission Locale du Pays de Dinan, ses missions



Vous avez moins de 26 ans ?

Vous habitez Dinan, Matignon, Caulnes, Broons, Plancoët, Beussay, Plélan le Petit, Evran, ou leurs environs ?

- ⊕ Vous êtes sortis de l'école, du collège, du lycée ou de la fac ? Vous recherchez un emploi, un job saisonnier ? Une formation ? Un apprentissage ? Un service civique ?
- ⊕ Vous vous posez des questions sur votre avenir ? Vous cherchez des idées d'orientation ? de métier ? Un stage en entreprise ?
- ⊕ Vous voulez faire votre CV, lettre de motivation ? Trouver des offres ? créer votre espace emploi ?
- ⊕ Vous avez envie de partir à l'étranger vivre une expérience ?
- ⊕ Vous avez entendu parler de la Garantie Jeunes ? de la Web radio Air'atom ?
- ⊕ Vous avez des questions sur vos déplacements ? Pour passer votre permis ? Trouver un scooter ? Un logement ? Pour savoir si des aides financières existent ?
- ⊕ Vous souhaitez donner des idées pour faire avancer votre territoire ?

La Mission Locale est un lieu d'accueil ouvert à TOUS les jeunes de 16 à 25 ans inclus sortis du système scolaire, quel que soit leur diplôme souhaitant être aidés dans leur projet personnel et/ou professionnel en fonction de leurs besoins

Une équipe de professionnels reçoit sur ou sans rendez-vous à Dinan ou sur une permanence de proximité pour répondre à leurs préoccupations d'orientation professionnelle, de mobilité, de logement, santé, de coups de pouce et aides financières, d'emploi en CDD, intérim, CDI, apprentissage...

Elle travaille aussi au quotidien avec différents partenaires : centres de formation, Pôle Emploi, travailleurs sociaux...



LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 1959, l'instruction est obligatoire jusqu'à 16 ans.

Seulement, près de 80 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans aucune qualification et 60 000 mineurs ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi. Ils rencontrent de grandes difficultés pour s'insérer dans le marché du travail et sont les premières victimes de la pauvreté.

Alors, depuis la rentrée 2020, afin qu'aucun jeune ne soit laissé dans une situation où il ne serait ni en études, ni en formation, ni en emploi, l'obligation de se former est prolongée jusqu'à l'âge de 18 ans. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une obligation d'être en formation, mais d'être en situation d'emploi, service civique, formation, apprentissage ou accompagnement social et professionnel.

EN SAVOIR PLUS :

- ⊕ Sur la Mission Locale : www.ml-paysdedinan.fr
- ⊕ Sur les possibilités qui s'offrent à vous : 1jeune1solution.gouv.fr

ET CONCRÈTEMENT, COMMENT ÇA SE PASSE ?

Si vous êtes concernés, vous (et votre représentant légal) avez reçu ou recevrez un courrier de la Mission Locale vous convoquant à un rendez-vous avec un conseiller.

Avec l'accompagnement Mission Locale, plusieurs issues sont possibles dans votre suivi :

- ⊕ travailler votre projet professionnel,
- ⊕ découvrir le milieu de l'entreprise et effectuer des « stages » PMSMP,
- ⊕ reprendre votre cursus scolaire si vous le souhaitez et si cela est encore possible,
- ⊕ effectuer un Service Civique
- ⊕ créer du lien avec les centres de formation, les CFA...

Si vous êtes déjà en formation, en emploi, en service civique, en contrat en alternance, contactez-nous pour annuler le RDV et nous informer de votre situation.

NOTRE BUT : veiller à ce qu'une solution soit apportée à chaque jeune de 16 à 18 ans afin de lui donner la chance de se former, de trouver un emploi et de construire son avenir !

5, rue Gambetta - 22100 DINAN
Tel. : 02.96.85.32.67 - mldinan@mldinan.fr
Site : <https://www.ml-paysdedinan.fr/>

Solidarité en Pays de Dinan : L'association Steredenn au service de tous

Sur le Pays de Dinan, l'association propose, en partenariat avec d'autres organismes, ses services dans divers domaines : habitat jeunes, projets des jeunes, logement autonome, formation professionnelle, centre de langues, plateforme mobilité solidaire, ateliers et chantiers d'insertion, matériaux-thèque, espace femmes.

Chemin du pont Pinet 22100 Dinan
contact@steredenn.org - 02 96 87 12 12

Espace Steredenn : 1 Route de Dinard - 22100 Dinan - 02 96 85 25 24



NOUVEAUX PROFESSIONNELS - NOUVELLES ASSOCIATIONS

Atelier du Châtelet

Nous sommes heureux de vous annoncer l'ouverture de l'atelier-boutique ATELIER DU CHATELET au 8 bis rue du Chatelet ! La recherche d'un local pour permettre à Pauline Chalaus de maintenir son activité artisanale sur Saint Jacut, (confection d'articles en voiles recyclées), aux côtés d'une autre partenaire, Anne-Sophie Beaupied artiste-peintre, a été une des premières préoccupations de l'équipe municipale.

Remercions le propriétaire du local qui a accepté cette mise en location, ainsi que tous ceux qui ont participé efficacement à la concrétisation de l'installation de ces nouveaux commerces. Cette synergie témoigne du dynamisme dont notre presqu'île sait faire preuve.

Marie-Laure DAULY

Menuiserie

Loïc KERVOELEN s'est installé en tant qu'auto-entrepreneur sur la commune. Il est à votre disposition pour tous travaux intérieurs ou extérieurs en bois, alu ou pvc, aménagement de combles, pose de parquets et cuisine.

Tél : 06 82 06 83 82 ou loic.kervo@gmail.com

Breizhfactory.com

Breizhfactory.com est une agence de communication créée par Gilles Mélinat.

Objet : communication et publicité - Imprimerie, flocage textile et signalétique - création de sites web - Animations 2D et 3D

9, hameau du Grand Marais - 22750 Saint-Jacut-de-la-Mer

mail: contact@beachfactory.fr - Portable: 06.61.36.96.10

Création de sites internet: <https://www.breizhfactory.com>

Boutique T-shirts: <https://www.beachfactory.fr>



Un 2^e médecin

Le docteur Thomas HUBLLOT, médecin généraliste, s'est associé au docteur Blond au cabinet médical de Saint-Jacut-de-la-Mer - 09 82 33 58 51.

Ça s'anime rue du Châtelet !

Anne-Sophie Beaupied et Pauline Chalaus s'installent en face de la mairie. Vous retrouverez leurs créations dans l'espace boutique du nouvel « Atelier du Châtelet ».

Un rapide aperçu de leur savoir-faire, un brin marin :

- Anne-Sophie, artiste-peintre : peinture sur toiles, petit mobilier et pose de décors sur céramiques (collaboration avec l'atelier de Sandra à Corseul)
- Pauline, « couturière-voileuse » : confection de sacs et objets en voiles recyclées (reprise de l'activité d'Anne DrouinLebreton en 2020 - qui devient Pauline ADL).

Les créations sont réalisées à l'atelier, vous pourrez donc les voir en plein travail à partir de mars 2021.

« Atelier du Châtelet » au 8bis rue du Châtelet
06 59 77 74 47 annesophiebeaupied@gmail.com
06 08 43 14 09 contact.paulineadl@gmail.com

Anne-Sophie et Pauline



**Mairie** 02 96 27 71 15

9h-12h / 14h-17h du lundi au vendredi sauf mercredi après-midi (fermé au public) sauf horaires spécifiques en raison de la crise sanitaire.

Les élus vous reçoivent sur rendez-vous.

www.mairie-saintjacutdelamer.com

mairie.stjacutdelamer@wanadoo.fr

Poste 3631

Du lundi au samedi de 9h00 à 12h00

Office de Tourisme tél. : 0825 95 01 22

<https://www.dinan-capfrehel.com/>

infos@dinan-capfrehel.com

D'avril à septembre : ouverture du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30. Jours fériés de 10h00 à 13h00 (sauf le 1er mai fermé). Fermé les dimanches.

Gendarmerie 17**Brigade de Ploubalay** 02 96 27 20 17**Brigade de Plancoët** 02 96 84 13 99**Défibrillateurs disponibles**

- Toute l'année : sur le mur extérieur de la mairie / à la maison de la mer (près du port de la Houle Causeul) et au niveau de l'accueil à l'Abbaye
- Du 1^{er} avril au 30 septembre : au camping municipal de la Manchette
- Juillet et août : au poste de secours, plage du Rougeret

Numéro d'urgence EDF : 09 726 750 22

Signaler un équipement endommagé sur le réseau téléphonique : <https://dommages-reseaux.orange.fr/dist-dommages/app/home>

SAMU 15 • Pompiers 18**Appel d'urgence européen** 112

(appel gratuit redirigé vers les pompiers et le SAMU)

Secours en mer

CROSS CORSEN : 196 • VHF CANAL 16

Pharmacie 02 96 27 76 27

Du 1^{er} septembre au 30 juin : du lundi au vendredi 9h-12h30 et 14h-19h / le samedi 9h-12h30

En juillet et août : du lundi au vendredi 9h-13h et 14h-19h / le samedi 9h-12h30 et 14h-17h

Cabinet médical**26 bis boulevard du Rougeret :**

- Docteur David BLOND : 09 82 33 58 51 - si occupé : 09 73 03 04 24 ou sur Doctolib. Consultations uniquement sur rendez-vous.
- Docteur Thomas HUBLLOT : rdv sur doctolib ou au 09 82 33 58 51

Cabinets d'infirmiers :

Saint-Jacut-de-la-Mer : 06 76 41 00 17

Ploubalay, commune de Beaussais sur Mer : 02 96 27 37 90

Collecte des déchets ménagers**Jour de collecte pour les individuels : le lundi**

Pour les collectifs, renseignements en mairie ou auprès de Dinan Agglomération

Service assuré par Dinan agglomération

Tél : 02 96 87 14 14

Email : dechets@dinan-agglomeration.fr

Collecte des encombrants

Prochaine collecte à l'automne 2021.

La date et les modalités seront communiquées ultérieurement.

Déchetterie de Plancoët**Du 1^{er} février au 31 octobre :**

Lundi : 9h à 12h

Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi : 9h à 12h et 14h à 18h

Jeudi : 14h à 18h

Du 1^{er} novembre au 31 janvier : fermeture à 17h00

(Fermé le lundi après-midi, le jeudi matin, le dimanche et les jours fériés)

Accès uniquement avec un badge à demander auprès de Dinan Agglomération (02 96 87 14 14)

Marché hebdomadaire :

le vendredi matin, Place Landouar et Grande Rue

Conciliateur de justice : voir page 36